

**MEEF 1**  
**2<sup>nd</sup> degré**



**MEEF 1 – 2<sup>nd</sup> DEGRÉ**

**MASTER ENSEIGNEMENT  
EDUCATION ET FORMATION**

**Professeurs  
des lycées et collèges**

Année de préparation au concours  
et à l'exercice de la profession  
**2017-2018**

**ISFEC AFAREC IdF – Sainte Geneviève**

39 rue Notre-Dame des Champs – 75006 PARIS

Tel : 01 44 39 45 90 – Mel : [contact@isfec-idf.net](mailto:contact@isfec-idf.net) – Site : [www.isfecafarec.net](http://www.isfecafarec.net)

## ISFEC AFAREC IdF - Sainte Geneviève

SECTEUR FORMATION INITIALE  ENTRÉE DANS LE MÉTIER PAR LES CONCOURS EXTERNES	SECTEUR FORMATION INITIALE  ENTRÉE DANS LE MÉTIER PAR L'EMPLOI	SECTEUR FORMATION CONTINUE
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Master MEEF 1<sup>ère</sup> année 2<sup>nd</sup> degré</b> (Anglais, Espagnol, Histoire-Géographie, Lettres, Mathématiques, SVT)</li> <li>● <b>Master MEEF 2<sup>ème</sup> année 1<sup>er</sup> degré</b></li> <li>● <b>Parcours de formation des professeurs des écoles stagiaires</b></li> <li>● <b>Master MEEF 2<sup>ème</sup> année 2<sup>nd</sup> degré</b></li> <li>● <b>Parcours de formation des professeurs stagiaires en collège / lycée</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Suppléants 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degrés</b></li> <li>● <b>Offre de formation à la préparation concours internes en lien avec Formiris</b></li> <li>● <b>Parcours de formation des professeurs des écoles stagiaires issus des concours internes 1<sup>er</sup> degré</b></li> <li>● <b>Parcours de formation des lauréats de CAER et recrutements réservés</b></li> <li>● <b>Formation des T2, néotitulaires en poste pour la seconde année</b></li> <li>● <b>Formation des tuteurs et Formation des Enseignants associés à la formation 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (EAF)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Formation en intra et inter établissements 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés</b></li> <li>● <b>Offre de formation en lien avec Formiris</b></li> <li>● <b>FICE - Formation des chefs d'établissement</b></li> <li>● <b>Formation des personnels de droit privé (personnel OGEC) : ASEM, AVS, autres personnels</b></li> <li>● <b>Conseil en formation, évolution professionnelle, VAE</b></li> </ul>

### AUTRES MISSIONS :

- **Module de formation au projet de l'Enseignement catholique ;**
- **Tuteurs :** constitution d'un vivier de tuteurs et régulation de leur désignation.

## CONTACTS A L'ISFEC AFAREC IdF

<b>ISFEC AFAREC IdF</b>		
39 rue Notre-Dame des Champs – 75006 Paris – Tel : 01 44 39 45 90 – Site : <a href="http://www.isfecafarec.net">www.isfecafarec.net</a>		
Directrice	GENÈS Sophie	<a href="mailto:s.genes@isfec-idf.net">s.genes@isfec-idf.net</a>
Adjoint de direction du secteur	MESCHINO David	<a href="mailto:d.meschino@isfec-idf.net">d.meschino@isfec-idf.net</a>
Documentaliste	ZIPPER Thomas	<a href="mailto:t.zipper@isfec-idf.net">t.zipper@isfec-idf.net</a>

## FORMATION DES ETUDIANTS EN M1 SECOND DEGRE

Mise en place et suivi du stage

Responsable de la promotion	LACROIX Sylvie	<a href="mailto:s.lacroix@isfec-idf.net">s.lacroix@isfec-idf.net</a>
Secrétariat	SAGNA Mimi	<a href="mailto:m.sagna@isfec-idf.net">m.sagna@isfec-idf.net</a>

## CONTACTS DES PARTENAIRES DE LA FORMATION

### ISP-FE Institut Supérieur de Pédagogie - Faculté d'Education

3 rue de l'Abbaye – 75006 Paris

Responsable du master MEEF	PICARD Hélène	<a href="mailto:h.picard@icp.fr">h.picard@icp.fr</a>
Secrétariat	NEARITH Nivalath	<a href="mailto:masterisp.fe@icp.fr">masterisp.fe@icp.fr</a>

### Directions diocésaines de l'Enseignement catholique d'Ile-de-France (DDEC)

**Paris (75)** 76 rue des Saints-Pères - 75007 Paris - [www.ec75.org](http://www.ec75.org)

**Seine et Marne (77)** 2 rue Georges Lugol - BP1 - 77101 Meaux Cedex - [www.ec77.org](http://www.ec77.org)

**Yvelines (78)** 15 rue du Maréchal Joffre - 78000 Versailles - <http://www.ddec78.fr>

**Essonne (91)** 20 rue Rochebrune - 91220 Brétigny-Sur-Orge - <http://www.ddec91.org>

**Hauts de Seine (92)** 1 avenue Charles de Gaulle - 92100 Boulogne - <http://www.ddec92.fr>

**Seine Saint-Denis (93)** 7 rue Neuve - 93140 Bondy - <http://www.ddec93.com>

**Val de Marne (94)** 2 rue Pasteur Vallery-Radot - 94000 Créteil - <http://www.enseignementcatholique94.org>

**Val d'Oise (95)** 4 rue de Malleville - 95880 Enghien-Les-Bains - <http://www.ddec95.fr>

## Sommaire

PRESENTATION DE L'ISFEC AFAREC IdF .....	1
LE PARCOURS DE FORMATION .....	2
Dans le cadre du master MEEF .....	2
Dans l'Enseignement catholique .....	2
LE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS DES ETABLISSEMENTS CATHOLIQUES D'ENSEIGNEMENT .....	3
OBJECTIFS ET ORGANISATION DU M1 .....	4
STAGE .....	7
INSCRIPTION AUX CONCOURS .....	7

## ANNEXES

Annexe 1	Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (Arrêté du 1 <sup>er</sup> juillet 2013) .....	9
Annexe 2	Epreuves et programmes du CAPES et CAFEP-CAPES – Session 2018.....	15
	● Langues vivantes étrangères (Anglais et Espagnol) .....	15
	● Histoire-Géographie .....	18
	● Lettres .....	27
	● Mathématiques .....	30
	● Sciences de la Vie et de la Terre .....	35
	Informations pratiques rentrée et vie à l'ISFEC AFAREC IdF .....	38

Le centre de documentation de l'ISFEC AFAREC IdF

Les lieux de formation

*Ce premier document a pour visées de présenter les informations générales de l'année de préparation au concours et à l'exercice de la profession.*

*Il est à destination des étudiants, des chefs d'établissement et des tuteurs.*

*Le planning prévisionnel annuel sera remis aux étudiants lors de leur rentrée le 6 septembre.*

## PRESENTATION DE L'ISFEC

L'Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique d'Ile-de-France (ISFEC AFAREC IdF) est missionné par la CRTF<sup>1</sup> pour mettre en place d'une part la préparation aux concours (M1 MEEF 2<sup>nd</sup> degré) et d'autre part la professionnalisation des futurs enseignants (M2 MEEF 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés).

Dans le cadre historique de la Congrégation des Filles du Cœur de Marie, la formation prépare ces futurs enseignants à prendre part à la mission des établissements catholiques d'enseignement, à travers la mise en œuvre des compétences professionnelles et la contribution originale de chacun à l'éveil du sens de la vie et de la dignité de toute personne humaine.

### **Les cinq principes fondateurs et fédérateurs de l'ISFEC AFAREC IdF<sup>2</sup> :**

#### **La dimension éthique**

« Avant d'être un citoyen, le stagiaire ou l'élève est avant tout une personne, c'est-à-dire un sujet autonome capable de dire "je" et c'est ce qui fonde sa dignité. Il n'est pas un moyen, un objet qui n'aurait qu'un prix : il est une valeur en soi ». En situation de formation ou d'enseignement, chacun doit être reconnu comme une "personne" bien que cette situation comporte une dissymétrie inévitable de statuts.

#### **La prise en compte de la complexité**

Prendre en compte la complexité de la formation, de l'enseignement et de l'apprentissage nécessite de privilégier une démarche heuristique, suscitant un processus d'acquisition qui se déroule à un rythme différent selon les individus. Garder trace de son parcours d'expériences au cours de l'année de formation illustre cette orientation.

#### **L'autoformation**

L'autoformation est un processus dynamique, une attention portée à la personne apprenante au sein d'un groupe, une vigilance à la mise en place d'une formation qui ne pourra se réaliser que par interaction avec l'autre, redonnant la place de la personne en formation.

#### **La recherche et l'innovation**

La pensée critique se manifeste par un esprit de libre examen qui n'accepte aucune affirmation sans s'interroger sur sa valeur. Elle implique l'analyse objective de n'importe quelle affirmation ou source afin d'en évaluer la précision, la validité ou la valeur.

#### **L'accompagnement de la personne**

Pour tout formateur et professionnel associé à la formation, accompagner un professeur stagiaire, c'est être le garant d'une construction humaine, personnelle et professionnelle. Exercer ce suivi participe de la croisée des regards au service de la formation des personnes et de l'inscription dans une dynamique innovante.

L'ISFEC AFAREC IdF s'inscrit dans un réseau régional de formation. Pôle de professionnalisation, il veille à tisser et à développer des liens avec l'ensemble des institutions. Lieu de vie, il favorise des interactions par la diversité de ses publics et de ses intervenants (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, étudiants et professeurs stagiaires, tuteurs, enseignants, formateurs, universitaires...).

---

<sup>1</sup> Conseil Régional de Tutelle de la Formation

<sup>2</sup> Texte de référence de l'ISFEC IdF

## LE PARCOURS DE FORMATION

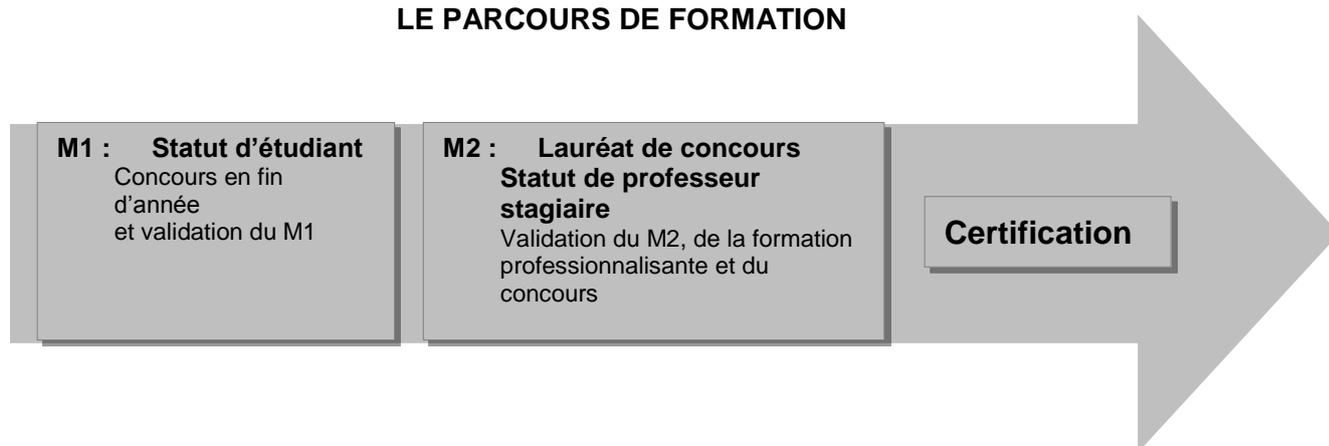
Les textes ministériels et ceux de l'Enseignement catholique orientent la formation initiale des enseignants stagiaires. Le dispositif proposé repose sur l'interaction entre la formation et l'accompagnement en institut, l'accompagnement par un tuteur en établissement, l'intégration dans une équipe et l'activité professionnelle.

La réussite aux épreuves académiques d'un concours de recrutement, fondées principalement sur des savoirs, ne garantit pas d'être immédiatement un professionnel de l'enseignement car l'élève et sa diversité, au cœur du métier, sont absents sinon sous une forme normalisée voire idéalisée durant la préparation au concours. La formation doit permettre une professionnalisation requérant un changement de posture intégrant pleinement l'élève.

### DANS LE CADRE DU MASTER MEEF

La formation des nouveaux enseignants s'effectue dans le cadre du MEEF (Master Enseignement Education et Formation) en lien avec l'Institut Supérieur de Pédagogie (ISP), Faculté d'éducation (Institut Catholique de Paris)

## LE PARCOURS DE FORMATION



### DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Le texte d'orientation intitulé « **Être professeur dans l'Enseignement catholique** »<sup>3</sup>, approuvé par le Comité national de l'Enseignement catholique le 6 juillet 2007, définit le rôle du professeur dans un établissement catholique d'enseignement et la manière dont les professeurs sont accueillis, formés et accompagnés. « Ce texte se veut donc d'abord un message de reconnaissance et de confiance envoyé par le Comité national de l'Enseignement catholique aux professeurs, premiers acteurs de la mission d'enseignement et d'éducation de l'école. »

**Les professeurs sont des passeurs de savoirs, de compétences et d'humanité.** Ils ont à développer chez leurs élèves l'humanisation par la culture et la maîtrise des connaissances. En conséquence, il est nécessaire de multiplier les approches pédagogiques et éducatives et de se référer à trois principes pour le rôle du professeur :

- Donner du sens aux apprentissages scolaires ;
- Habiter les procédures d'évaluation par un regard sur la personne ;
- Construire du lien social.

**Les professeurs sont membres d'une communauté éducative.** « Tout adulte présent dans un établissement scolaire contribue à l'éducation : qu'il le veuille ou non, ses attitudes, ses choix et ses prises de position, ou leur absence, traduisent sa conception de l'homme. »

Chaque enseignant prend connaissance et participe au projet éducatif de l'établissement catholique d'enseignement. « La proposition explicite de la foi chrétienne, [...] relève de la réponse libre du professeur à l'appel à l'engagement que lui adresse le chef d'établissement. »

**Les professeurs sont dans un établissement associé à l'Etat.** « L'association à l'État, fondée sur la loi de 1959, ou loi Debré, et sur la loi du 31 décembre 1984, ou loi Rocard pour l'enseignement agricole, est l'incontournable condition d'existence d'établissements privés sous contrat accessibles à tous, et elle fonde la capacité de développer, sous la responsabilité du chef d'établissement, un projet éducatif spécifique.

<sup>3</sup> Nous présentons ici les grandes lignes de ce texte que chaque stagiaire sera invité à s'approprier au cours de l'année de formation <http://www.enseignement-catholique.fr/ec/divers/17943-re-professeur-dans-lenseignement-catholique>

Elle tend à garantir un déroulement de carrière des professeurs analogue à celui de leurs homologues de l'Enseignement public. Elle exprime aussi la volonté de l'Enseignement catholique de participer aux réponses que l'ensemble du système éducatif doit donner aux défis qu'il rencontre. »

## **LE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS DES ETABLISSEMENTS CATHOLIQUES D'ENSEIGNEMENT**

### Préaccord collégial et accord collégial

« Une Commission d'accueil et d'accord collégial (CAAC), composée de chefs d'établissement du premier et du second degré et d'un directeur diocésain, a pour fonction de délivrer à ceux qui désirent enseigner dans le réseau de l'enseignement catholique un préaccord, puis un accord collégial. »<sup>4</sup>

« Le préaccord est donné au futur maître au moment où il entre ou envisage d'entrer pour la première fois dans l'Enseignement catholique. Il lui permet de bénéficier d'une formation spécifique en référence au caractère propre, de suivre des stages de formation et d'effectuer des suppléances dans les écoles catholiques.

L'accord collégial intervient ultérieurement et permet à la CAAC de confirmer ou non la décision prise lors du préaccord. Il donne aux maîtres concernés la garantie qu'ils recevront l'accord individuel d'un chef d'établissement pour obtenir un contrat ou pour effectuer des suppléances.

Le préaccord et l'accord ont valeur sur tout le territoire national et engagent tous les établissements de l'Enseignement catholique.

Le refus d'accord peut faire l'objet d'un appel. »<sup>5</sup>

Pendant l'année de M1, les étudiants qui souhaitent être recrutés dans un établissement catholique d'enseignement et qui ne l'ont pas déjà obtenu doivent demander le préaccord collégial en s'adressant à la DDEC (Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique) du département de leur lieu d'habitation<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> Article 69 des Statuts de l'Enseignement catholique

<sup>5</sup> Article 70

<sup>6</sup> Les adresses figurent dans les contacts.

## OBJECTIFS ET ORGANISATION DU M1

Sylvie Lacroix est responsable de ce dispositif au sein de l'ISFEC AFAREC IdF (cf. coordonnées page Contacts).

La première année (M1) est déclinée selon deux modalités :

- Présentiel, destiné à des étudiants à l'issue de la licence ou à de futurs enseignants de niveau Bac + 3 pouvant consacrer une année à temps plein à ce parcours de formation.
- Modalité partiellement à distance, réservée aux suppléants en poste pendant l'année 2017-2018, après accord d'un responsable de l'ISFEC-IdF.

*Suivre cette formation en ayant des chances raisonnables de réussite au concours demande un investissement réel et une organisation précise. En particulier, cela est difficilement compatible avec des heures supplémentaires en nombre dans l'établissement scolaire.*

*Cette formation peut également servir de réactualisation, voire de remise à niveau dans les disciplines enseignées, en vue du concours interne. Chaque année, des étudiants issus du master passent ainsi avec succès les épreuves du CAER-PC, voire du concours réservé.*

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Permettre le **renforcement disciplinaire** et le **développement de compétences didactiques** nécessaires à la réussite du **concours** (CAFEP-CAPES),
- Favoriser le développement de **compétences professionnelles** (Référentiel des enseignants de juillet 2013) en vue de la prise de fonction comme professeur stagiaire en début de Master 2,
- Viser l'obtention des 60 ECTS correspondant à une année de Master 1 afin de pouvoir, en cas de réussite au concours de recrutement CAFEP CAPES, accéder à la formation de professeur stagiaire.

Les disciplines ouvertes sont :

**Anglais, Espagnol, Histoire et Géographie, Lettres modernes, Mathématiques et SVT.**

### ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements pris en charge par des professeurs de l'ISP-FE ou de l'ISFEC AFAREC IdF sont répartis en trois blocs :

- 1 Les enseignements de « **tronc commun** » dont les contenus apportent des éclairages philosophiques et sociologiques à l'acte d'enseignement. Ils portent également sur des contenus obligatoires dans tout master (initiation à la recherche, langue vivante). Cette partie peut être dispensée en commun avec de futurs enseignants en 1<sup>er</sup> degré<sup>7</sup>. Ce sont l'UE1 au 1<sup>er</sup> semestre et, pour partie l'UE 5 : EC5A et EC5B au second semestre.
- 2 Les enseignements de « spécialité 2nd degré » qui explorent les champs professionnels communs à tous les enseignants en collège et lycée. Il s'agit des EC 10B et 10E au 1<sup>er</sup> semestre, des EC 15D et de l'UE 16 au 2nd semestre.
- 3 Les enseignements « disciplinaires » qui, dans chacune des spécialités du CAFEP CAPES, préparent plus directement aux épreuves du concours, tant écrites qu'orales, dans leur dimension universitaire comme dans leur dimension didactique et professionnelle. Il s'agit des EC 10A, 10C et 10D au 1<sup>er</sup> semestre et des EC 15A, 15B et 15C au second semestre.

<sup>7</sup> C'est le cas pour les étudiants en modalité présentielle qui auront des cours communs à l'ISFEC Lasalle Mounier avec les étudiants en M1 MEEF 1<sup>er</sup> degré – Professeur des écoles –

**MASTER MEEF 2ND DEGRE - PROFESSEURS DES COLLEGES ET LYCEES- SEMESTRE 1**

CODE		TRONC COMMUN			
UE 1	<b>CULTURE HUMAINE ET FONDEMENTS ANTHROPOLOGIQUES DE L'ACTE EDUCATIF</b>	<b>HEURES</b>	<b>ECTS</b>	<b>COEF</b>	<b>INSTITUT</b>
		<b>48</b>	<b>9</b>		
EC 1A	<b>Connaissance des systèmes éducatifs en France et en Europe</b> Cours	12	3	1	ISP
EC 1B	<b>Philosophie de la personne</b> Cours	12	2	1	ISP
EC 1C	<b>Formation religieuse et laïcité</b> Cours, Travaux Dirigés	12	2	1	ISFEC
EC 1D	<b>Apprentissage d'une langue vivante étrangère</b> Travaux Dirigés	12	2	1	ISP
CODE		SPECIALITE 2ND DEGRE			
UE 10	<b>SAVOIRS ET DIDACTIQUES DISCIPLINAIRES 1</b>	<b>HEURES</b>	<b>ECTS</b>	<b>COEF</b>	<b>INSTITUT</b>
		<b>228</b>	<b>21</b>		
EC 10A	<b>Epistémologie et histoire de la discipline</b> Cours, Travaux Dirigés	24	3	1	ISFEC
EC 10B	<b>Approche didactique de la discipline</b> Cours, Travaux Dirigés	24	3	1	ISFEC
EC 10C	<b>Savoirs fondamentaux</b> Travaux Dirigés	96	7	1	ISFEC
EC 10D	<b>Pratiques disciplinaires</b> Travaux Dirigés	72	5	1	ISFEC
EC 10E	<b>Programmes et curriculums scolaires</b> Cours, Travaux Dirigés	12	3	1	ISFEC
<b>Total général</b>		<b>276</b>	<b>30</b>		

**MASTER MEEF 2ND DEGRE - PROFESSEURS DES COLLEGES ET LYCEES- SEMESTRE 2**

CODE		TRONC COMMUN			
UE 5	<b>METHODOLOGIE, LANGAGES ET PRATIQUES DE LA RECHERCHE</b>	<b>HEURES</b>	<b>ECTS</b>	<b>COEF</b>	<b>INSTITUT</b>
		<b>36</b>	<b>10</b>		
EC 5A	<b>Observation et problématisation des situations éducatives</b> Cours, Travaux Dirigés	12	5	1	ISFEC
EC 5B	<b>Apprentissage d'une langue vivante étrangère : approfondissement</b> Travaux Dirigés	12	2	1	ISP
EC 5C	<b>Elaboration d'un projet de formation et stage professionnel</b> Stages et encadrement	12	3	1	ISFEC
CODE		SPECIALITE 2ND DEGRE			
UE 15	<b>SAVOIRS ET DIDACTIQUES DISCIPLINAIRES 2</b>	<b>HEURES</b>	<b>ECTS</b>	<b>COEF</b>	<b>INSTITUT</b>
		<b>128</b>	<b>11</b>		
EC 15A	<b>Approche didactique de la discipline</b> Cours, Travaux Dirigés	24	2	1	ISFEC
EC 15B	<b>Savoirs fondamentaux</b> Travaux Dirigés	48	4	1	ISFEC
EC 15C	<b>Pratiques disciplinaires</b> Travaux Dirigés	48	4	1	ISFEC
EC 15D	<b>Cultures numériques et éducation</b> Cours	8	1	1	ISP
UE 16	<b>ELABORATION ET ANALYSE DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES</b>	<b>HEURES</b>	<b>ECTS</b>	<b>COEF</b>	<b>INSTITUT</b>
		<b>84</b>	<b>9</b>		
EC 16A	<b>Pédagogie et théories de l'apprentissage</b> Cours	24	3	1	ISP/ISFEC
EC 16B	<b>Construction de séquences d'enseignement</b> Travaux Dirigés	24	3	1	ISFEC
EC 16C	<b>Enjeux sociaux, culturels et éthiques de l'enseignement</b> Cours, Travaux Dirigés	12	1	1	ISFEC
EC 16D	<b>Analyse de situations professionnelles</b> Travaux Dirigés	24	2	1	ISFEC
<b>Total général</b>		<b>248</b>	<b>30</b>		

## CALENDRIER DE LA FORMATION <sup>8</sup>

### 1 - Pour les étudiants en modalité présentielle

La formation se déroule du mercredi 6 septembre 2017 à mi-juin 2018.

- Les cours disciplinaires ont lieu **le mercredi de 9h à 17h et le vendredi matin de 9h à 12h15**. Des compléments disciplinaires peuvent être organisés pendant les vacances scolaires (première semaine). Cette partie représente 240 h de cours,
- Des concours blancs sont à prévoir **les deux derniers jours des vacances de Noël et les deux premiers jours des vacances de février** (de 9h à 14h ou 15h, selon les disciplines),
- Des **simulations d'oraux** seront programmées avec des calendriers spécifiques à chaque discipline,
- Les cours de compétences communes ont lieu le lundi, jeudi ou vendredi après-midi selon un calendrier communiqué en début d'année. Le mardi est libéré pour le travail personnel des étudiants.
- Un stage est prévu en établissement, s'étendant sur deux périodes : l'un de novembre à décembre et le second de janvier à mars. Ce stage faisant partie intégrante de la formation est encadré institutionnellement par l'ISFEC AFAREC IdF.

### 2 - Pour les étudiants en modalité « Suppléants »

La formation se déroule du mercredi 6 septembre 2017 à mi-juin 2018.

- Les cours disciplinaires ont lieu **le mercredi de 9h à 17h et le vendredi matin de 9h à 12h15**. Des compléments disciplinaires peuvent être organisés pendant les vacances scolaires (calendrier communiqué en début d'année). Cette partie représente 240 h de cours,
- Des concours blancs sont à prévoir **les deux premiers jours des vacances de Noël et les deux premiers jours des vacances de février** (de 9h à 14h ou 15h, selon les disciplines),
- Des **simulations d'oraux** seront programmées avec des calendriers spécifiques à chaque discipline.
- Les cours de compétences communes ont lieu certains mercredis de 17h30 à 19h. Cette partie représente 36 heures de cours sur place, complétés par des cours et des TD sur un espace de travail numérique.

Dès juillet, pour tous les inscrits en Master 1, une plateforme de travail, AFADEC, est mise en place par l'Enseignement Catholique, permettant pendant l'été de se mettre en projet et d'amorcer un travail personnel de préparation au concours. Cette plateforme fournit les outils pour une remise à niveau afin d'optimiser les cours dispensés en master dès la rentrée. Elle pourra servir, en cours d'année, à l'apport de contenus complémentaires, selon les besoins des étudiants.

L'attention des étudiants est attirée sur les quatre points suivants :

- Toute UE doit être validée au cours du semestre concerné.
- Le zéro n'est pas éliminatoire.
- La session de rattrapage est organisée en juin pour les deux semestres, après les résultats du second semestre.
- Les EC de chaque semestre se compensent entre eux (sauf les EC 1D et 5B, respectivement pour le premier semestre et pour le second semestre, où il faut obtenir au minimum la moyenne de 10) et les deux semestres se compensent entre eux.

---

<sup>8</sup> Le calendrier annuel du master comporte une semaine de vacances à la Toussaint, une semaine à Noël, une semaine aux vacances d'hiver et une aux vacances de printemps.

## STAGE

L'élaboration d'un projet de formation et stage professionnel (EC5C)

Les démarches et contenus seront différents selon que l'étudiant est en modalité « suppléant » ou en modalité « présentielle ».

Pour les étudiants en modalité « suppléant », il s'agira d'exploiter les expériences dans les différents contextes de suppléance. Les apports et outils proposés auront des visées d'analyse et de mutualisation.

Pour les étudiants en modalité « présentielle ». Un stage filé sera mis en place à partir du mois d'octobre et jusqu'au mois de mai. Il consistera en 36 h de présence minimum dans un établissement scolaire choisi par l'étudiant ou proposé par l'ISFEC. L'étudiant sera accompagné par un responsable de stage, choisi avec l'accord du chef d'établissement.

Le stage se déroulera en deux temps :

- Un temps d'**observation** du fonctionnement d'un établissement, de ses ressources et de ses acteurs (vie scolaire, Centre de Documentation et d'Information, conseil de classe...) et des pratiques de classe (observation de cours de sa discipline et d'autres disciplines) sur une première période de 18 h (minimum) située entre octobre et décembre.
- Un temps de **pratique accompagnée** au cours duquel l'étudiant observera les pratiques d'un ou plusieurs professeur(s) de sa discipline et prendra en charge, en leur présence, quelques cours, préparés en amont avec eux sur une seconde période de 18 h (minimum) située entre janvier et avril.

Ces deux temps seront précédés et suivis d'un temps de formation (12 h) pour élaborer le projet et les objectifs du stage, en fonction du parcours antérieur de l'étudiant. Les cours auront pour visées de susciter les questionnements, clarifier les attentes, outiller l'observation, mutualiser les acquis et préparer l'évaluation.

## INSCRIPTION AUX CONCOURS

L'ensemble des informations est disponible sur le site officiel du Ministère *DEVENIR ENSEIGNANT*  
[http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33985/enseigner-college-lycee-general-capes.html#Conditions\\_d\\_inscription\\_aux\\_CAPES](http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33985/enseigner-college-lycee-general-capes.html#Conditions_d_inscription_aux_CAPES)

Les inscriptions aux concours de la session 2018 auront lieu par Internet **du mardi 12 septembre 2017, à partir de 12 heures, au jeudi 12 octobre 2017, 17 heures, heure de Paris.**

## RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES MÉTIERS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION<sup>9</sup> (Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013)

Refonder l'école de la République, c'est garantir la qualité de son service public d'éducation et, pour cela, s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus.

Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.

Ce référentiel de compétences vise à :

1. **Affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs** communs et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres.
2. **Reconnaître la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation**, dans leur contexte d'exercice.
3. **Identifier les compétences professionnelles attendues**. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

Chaque compétence du référentiel est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ. Les items ne constituent donc pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers.

Sont ainsi définies :

- des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14) ;
- des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4) ;
- des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8)<sup>10</sup>.

### COMPÉTENCES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS ET PERSONNELS D'EDUCATION

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'école. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'école, qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

#### Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

##### 1. Faire partager les valeurs de la République

Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

##### 2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

<sup>9</sup> [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=73066](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066)

<sup>10</sup> Ne sont pas reproduites dans ce document

Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.

Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

### **Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves**

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

#### **3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage**

Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.

Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

#### **4. Prendre en compte la diversité des élèves**

Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.

Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap.

Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

#### **5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation**

Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.

Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

#### **6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques**

Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.

Eviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.

Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.

Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.

Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.

Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.

Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

#### **7. Maîtriser la langue française à des fins de communication**

Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.

Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

#### **8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier**

Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

#### **9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier**

Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.

Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.

Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.

Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

## **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative :**

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

### **10. Coopérer au sein d'une équipe**

Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.

Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.

Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

### **11. Contribuer à l'action de la communauté éducative**

Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.

Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.

Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.

Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

### **12. Coopérer avec les parents d'élèves**

Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.

Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.

Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

### **13. Coopérer avec les partenaires de l'école**

Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'Etat, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.

Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.

Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

### **14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel**

Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.

Réfléchir sur sa pratique — seul et entre pairs — et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.

Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

## **COMPETENCES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS**

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

## **Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune :**

La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

### **P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique**

Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.

Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.

Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, à l'école :

- tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire ;
- ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

En particulier, au collège :

- accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline.

En particulier, au lycée général et technologique :

- articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.

## **P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement**

Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.

Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.

Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, à l'école :

- offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école ;
- repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.

En particulier, au lycée professionnel :

- utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.

## **Les professeurs, praticiens experts des apprentissages**

### **P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves**

Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.

Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.

Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.

Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, à l'école :

- tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage ;
- maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

En particulier, au lycée :

- faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur ;
- contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur.

En particulier, au lycée professionnel :

- construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques ;
- entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.

### **P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves**

Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.

Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.

Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.

Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.

Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plates-formes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.

Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, à l'école :

- à l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires ;
- adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage) ;
- apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages ;
- gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux ;
- gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.
- En particulier, au lycée professionnel :
- favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves ;
- contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevé ;
- mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur.

#### **P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves**

En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.

Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.

Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.

Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'autoévaluation.

Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.

Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

### **COMPETENCES SPECIFIQUES AUX PROFESSEURS DOCUMENTALISTES**

Les professeurs documentalistes exercent leur activité dans l'établissement scolaire au sein d'une équipe pédagogique et éducative dont ils sont membres à part entière. Ils ont la responsabilité du centre de documentation et d'information, lieu de formation, de lecture, de culture et d'accès à l'information. Ils contribuent à la formation de tous les élèves en matière d'éducation aux médias et à l'information.

Outre les compétences qu'ils partagent avec l'ensemble des professeurs, telles qu'elles sont énoncées ci-dessus, ils maîtrisent les compétences spécifiques ci-après.

#### **Les professeurs documentalistes, enseignants et maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias**

Les professeurs documentalistes apportent les aides nécessaires aux élèves et aux professeurs, notamment pour que les apprentissages et l'enseignement prennent en compte l'éducation aux médias et à l'information. Ils interviennent directement auprès des élèves dans les formations et les activités pédagogiques de leur propre initiative ou selon les besoins exprimés par les professeurs de discipline.

#### **D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information**

Connaître les principaux éléments des théories de l'information et de la communication.

Connaître la réglementation en matière d'usage des outils et des ressources numériques ; connaître le droit de l'information ainsi que les principes et les modalités de la protection des données personnelles et de la vie privée.

Connaître les principaux concepts et analyses en sociologie des médias et de la culture.

Savoir définir une stratégie pédagogique permettant la mise en place des objectifs et des apprentissages de l'éducation aux médias et à l'information, en concertation avec les autres professeurs.

Faciliter et mettre en œuvre des travaux disciplinaires ou interdisciplinaires qui font appel à la recherche et à la maîtrise de l'information.

Accompagner la production d'un travail personnel d'un élève ou d'un groupe d'élèves et les aider dans leur accès à l'autonomie.

## **Les professeurs documentalistes, maîtres d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques de l'établissement et de leur mise à disposition**

En relation avec les autres membres de la communauté éducative et dans le cadre du projet d'établissement, les professeurs documentalistes proposent une politique documentaire au chef d'établissement et participent à sa mise en œuvre dans l'établissement et dans son environnement numérique. Cette politique a pour objectif principal de permettre à tous les élèves d'accéder aux informations et aux ressources nécessaires à leur formation.

### **D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir**

Maîtriser les connaissances et les compétences bibliothéconomiques : gestion d'une organisation documentaire et d'un système d'information, fonctionnement de bibliothèques publiques ou centres de documentation, politique d'acquisition, veille stratégique, accueil et accompagnement des publics, animation et formation, politique de lecture, évaluation.

Recenser et analyser les besoins de la communauté éducative en ressources documentaires et informationnelles.

### **D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement**

Organiser et gérer le centre de documentation et d'information en veillant à la diversité des ressources et des outils mis à disposition des élèves et en s'appuyant sur la situation particulière de chaque établissement (collège, lycée général et technologique, lycée professionnel).

Organiser, en liaison avec l'équipe pédagogique et éducative, la complémentarité des espaces de travail (espace de ressources et d'information, salles d'études, etc.) et contribuer à les faire évoluer de manière à favoriser l'accès progressif des élèves à l'autonomie.

Maîtriser les différentes étapes du traitement documentaire, les fonctionnalités des logiciels documentaires ainsi que les principes de fonctionnement des outils de recherche d'informations.

Participer à la définition du volet numérique du projet d'établissement et faciliter l'intégration des ressources numériques dans les pratiques pédagogiques, notamment lors des travaux interdisciplinaires.

Agir au sein d'un réseau de documentation scolaire en vue d'assurer des relations entre les niveaux d'enseignement et d'optimiser leurs ressources.

## **Les professeurs documentalistes, acteurs de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel :**

Le centre de documentation et d'information est un lieu privilégié pour contribuer à l'ouverture de l'établissement sur son environnement.

### **D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international**

Concourir à la définition du programme d'action culturelle de l'établissement en tenant compte des besoins des élèves, des ressources locales et du projet d'établissement.

Mettre en place des projets qui stimulent l'intérêt pour la lecture, la découverte des cultures artistique (et des différentes formes d'art), scientifique et technique et développer une politique de lecture en relation avec les professeurs, en s'appuyant notamment sur la connaissance de la littérature générale et de jeunesse.

Savoir utiliser les outils et les dispositifs numériques pour faciliter l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur.

## ÉPREUVES ET PROGRAMMES DU CAPES ET CAFEP-CAPES – SESSION 2017

### LES ÉPREUVES DU CAPES EXTERNE ET DU CAFEP-CAPES

#### SECTION LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

##### anglais, espagnol

**Descriptif des épreuves du Capes externe et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé (Cafep) correspondant section langues vivantes étrangères (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, néerlandais, portugais, russe).**

- Épreuves d'admissibilité
- Épreuves d'admission

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.

Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

#### Épreuves d'admissibilité

##### Composition

- Durée : 5 heures
- Coefficient 2

L'épreuve consiste en une composition en langue étrangère à partir d'un dossier constitué de documents de littérature et/ou de civilisation portant sur l'une des notions ou thématiques choisies dans les programmes de lycée et de collège. À cette composition peut être ajoutée une question complémentaire sur l'exploitation dans le cadre des enseignements de la problématique retenue.

Pour cette épreuve, deux notions (programmes de collège et de lycée) et deux thématiques (programme de littérature étrangère en langue étrangère) sont inscrites au programme du concours, qui est renouvelé par moitié chaque année. Ce programme fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'Éducation nationale.

##### Traduction

- Durée : 5 heures
- Coefficient 2

L'épreuve consiste, au choix du jury, en la traduction en français d'un texte en langue étrangère et/ou la traduction en langue étrangère d'un texte en français, accompagnée(s) d'une réflexion en français prenant appui sur les textes proposés à l'exercice de traduction et permettant de mobiliser dans une perspective d'enseignement les connaissances linguistiques et culturelles susceptibles d'explicitier le passage d'une langue à l'autre.

L'épreuve doit permettre au candidat de mettre ses savoirs en perspective et de manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs.

## Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

### Épreuve de mise en situation professionnelle

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (première partie : exposé : 20 minutes, entretien : 10 minutes ; seconde partie : exposé : 20 minutes, entretien : 10 minutes)
- Coefficient 4

L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, composé de documents se rapportant à l'une des notions ou thématiques de l'ensemble des programmes de lycée et de collège. Ces documents peuvent être de nature différente : textes, documents iconographiques, enregistrements audio ou vidéo, documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels ou travaux d'élèves.

L'épreuve comporte deux parties :

- une première partie en langue étrangère consistant en un exposé comportant la présentation, l'étude et la mise en relation des documents. L'exposé est suivi d'un entretien en langue étrangère durant lequel le candidat est amené à justifier sa présentation et à développer certains éléments de son argumentation,
- une seconde partie en langue française consistant en la proposition de pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques de ces documents, en fonction des compétences linguistiques qu'ils mobilisent, de l'intérêt culturel et de civilisation qu'ils présentent ainsi que des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique selon la situation d'enseignement choisie, suivie d'un entretien en français au cours duquel le candidat est amené à justifier ses choix.

Chaque partie compte pour moitié dans la notation.

La qualité de l'expression en langue française et dans la langue de l'option est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

### Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (30 minutes maximum pour chaque partie)
- Coefficient 4

L'épreuve porte :

- d'une part, sur un document de compréhension fourni par le jury, document audio ou vidéo authentique en langue étrangère en lien avec l'une des notions des programmes de lycée et de collège,
- d'autre part, sur un dossier fourni par le jury portant sur la même notion des programmes et composé de productions d'élèves (écrites et orales) et de documents relatifs aux situations d'enseignement et au contexte institutionnel.

La première partie de l'entretien se déroule en langue étrangère. Elle permet de vérifier la compréhension du document authentique à partir de sa présentation et de l'analyse de son intérêt.

La seconde partie de l'entretien se déroule en français. Elle permet de vérifier, à partir de l'analyse des productions d'élèves (dans leurs dimensions linguistique, culturelle et pragmatique) ainsi que des documents complémentaires, la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon

réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Le document audio ou vidéo et l'enregistrement d'une production orale d'élève n'excéderont pas chacun trois minutes.

La qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98575/les-epreuves-du-capes-externe-et-du-cafep-capes-section-langues-vivantes-etrangees.html>

## Section langues vivantes étrangères : anglais

Programme de la session 2018

### Programme de l'épreuve de composition (première épreuve d'admissibilité)

Deux notions (programmes de collège et de lycée) et deux thématiques (programme de littérature étrangère en langue étrangère) sont inscrites au programme du concours, qui est renouvelé par moitié chaque année.

#### Notions des programmes de collège et de lycée :

- Rencontres avec d'autres cultures
- Mémoire : héritages et ruptures (nouveau)

#### Thématiques du programme de littérature étrangère en langue étrangère :

- L'écrivain dans son siècle (nouveau)
- Voyage, parcours initiatique, exil

## Section langues vivantes étrangères : espagnol

Programme de la session 2018

### Programme de l'épreuve de composition (première épreuve d'admissibilité)

Le programme repose sur quatre notions et thématiques issues des programmes des lycées et collèges :

1. Notion du cycle terminal, séries générales et technologiques : **Lieux et formes du pouvoir.**
2. Notion du cycle terminal, séries générales et technologiques : **Mythes et héros.**
3. Thématique de l'enseignement de littérature étrangère, série L : **Le personnage, ses figures et ses avatars.**
4. Thématique de l'enseignement de littérature étrangère, série L : **La rencontre avec l'autre, l'amour, l'amitié.**

Les oeuvres suivantes serviront d'appui au programme ci-dessus. Le dossier présenté aux candidats sera constitué d'un extrait de l'une des oeuvres mentionnées (pour le film, extrait du découpage) associé à des documents hors-programme. Cette combinaison permettra de construire la problématique du dossier en résonance avec la notion donnée :

- Ana María MATUTE, *Paraíso inhabitado*, Barcelona, Ediciones Destino, 2011.
- César VALLEJO, *Poemas humanos et España, aparta de mí este cáliz*, in *Obra poética completa*, Madrid, Alianza Editorial, 2009, pp. 199-304.
- Francisco de GOYA, *Los Desastres de la guerra*, édition de José Luis Corral, Barcelona, Edhasa, 2005.
- Pablo LARRAÍN, *NO* (long-métrage de fiction), DVD Wild Side, 2012.

## SECTION HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

### LES ÉPREUVES DU CAPES EXTERNE ET DU CAFEP-CAPES SECTION HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

**Descriptif des épreuves du Capes externe et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé (Cafep) correspondant, section histoire et géographie.**

- Épreuves d'admissibilité
- Épreuves d'admission

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.

Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission est constitué par trois grandes questions d'histoire et trois grandes questions de géographie articulées aux programmes scolaires. Il est périodiquement révisé et publié sur le site internet du ministère chargé de l'Éducation nationale.

#### Épreuves écrites d'admissibilité

##### Composition

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

La composition porte sur l'une des questions mises au programme. À la composition peut être ajoutée une question complémentaire sur l'exploitation de la thématique proposée dans le cadre des enseignements. Lorsque la composition porte sur la géographie, elle peut comporter un exercice cartographique.

##### Commentaire de documents

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

À partir d'une analyse critique des documents scientifiques se rapportant au programme, le candidat propose une exploitation adaptée à un niveau donné. Il expose et justifie ses choix, ses objectifs et ses méthodes. Une production graphique peut être demandée.

Lorsque la première épreuve d'admissibilité porte sur l'histoire, la seconde épreuve d'admissibilité porte sur la géographie. Lorsque la première épreuve d'admissibilité porte sur la géographie, la seconde épreuve d'admissibilité porte sur l'histoire.

#### Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

## Épreuve de mise en situation professionnelle

- Durée de la préparation : 4 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes maximum, entretien : 30 minutes maximum)
- Coefficient : 2

L'épreuve porte sur une des deux parties (histoire ou géographie) du champ disciplinaire, tirée au sort.

Le candidat construit un projet de séance de cours comprise dans un projet de séquence d'enseignement, sur un sujet proposé par le jury, éventuellement accompagné de documents divers (scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels, travaux d'élèves). L'exposé du candidat est suivi d'un entretien avec le jury, au cours duquel le candidat est conduit à justifier ses choix didactiques et pédagogiques.

## Épreuve d'analyse de situation professionnelle

- Durée de la préparation : 4 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (présentation du dossier : 30 minutes, entretien : 30 minutes)
- Coefficient 2

L'épreuve porte sur la partie (histoire ou géographie) n'ayant pas fait l'objet de la première épreuve d'admission.

L'épreuve prend appui sur un dossier fourni par le jury. Le dossier est constitué de documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, d'extraits de manuels, de productions d'élèves, et présente une situation d'enseignement en collège ou en lycée. Le candidat en propose une analyse.

Son exposé est suivi d'un entretien avec le jury, au cours duquel il est conduit à justifier ses choix didactiques et pédagogiques.

L'entretien permet aussi d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98581/les-epreuves-du-capes-externe-et-du-cafep-capes-section-histoire-et-geographie.html>

Programme de la session 2018

## Questions d'histoire

### **Famille et société dans le monde grec et à Rome du Ve siècle av. J.-C. Au IIe siècle av. J.-C. (question nouvelle)**

De prime abord, la famille apparaît comme un phénomène universel autant qu'évident, alors que les historiens, sociologues et anthropologues ont montré qu'il varie grandement d'une société à l'autre. Même si le libellé de la question fait le choix du singulier pour marquer une référence au concept, les candidats devront donc être sensibles à la pluralité des modèles familiaux. D'une cité, d'un royaume, d'une culture à l'autre, plusieurs modèles de famille cohabitent, et l'adoption d'une forme de vie familiale particulière n'a pas impliqué l'abandon ou l'exclusion des autres : si la famille royale lagide a adopté le mariage entre frères et sœurs utérins, cette pratique, objet de réprobation ultérieure pour les Romains, ne s'est pas imposée comme norme au sein de la société grecque d'Égypte. Pour autant, le choix de cette question permet d'aborder dans un cadre spatial et chronologique spécifique une structure fondamentale de toutes les sociétés humaines. Enfin, il favorise donc chez les candidats, futurs enseignants, une réflexion critique portant sur un concept faussement simple, une étude attentive de corpus documentaires variés et exigeants, ainsi qu'une nécessaire prise de recul historique conduisant à écarter anachronismes et stéréotypes.

En matière d'espace, le libellé fait le choix :

- du « monde grec », c'est-à-dire de l'ensemble formé par la Grèce continentale, les îles, la Grande Grèce, la Sicile, le Pont-Euxin, l'Asie Mineure, le Proche-Orient hellénistique et l'Égypte lagide. La question suit les fluctuations territoriales de cet espace culturel ; centré sur la mer Égée à l'origine, c'est-à-dire sur les cités de Grèce continentale et des îles, agrandi des fondations coloniales en Italie, en Sicile et dans le Pont-Euxin, il s'élargit ensuite au Proche-Orient et à l'Égypte après les conquêtes d'Alexandre le Grand ;

- de Rome, comprise dans son acception restreinte de cité du Latium, à l'exclusion de son empire et des premières provinces. Les peuples italiques ne sont donc pas inclus dans le champ de la question du Capes. Les bornes chronologiques retenues se réfèrent à des tournants concomitants pour l'histoire générale des deux espaces. Cette séquence de temps, en plus de constituer une époque d'échanges politiques et culturels intenses entre Grecs et Romains, vise à appréhender le sujet sur la longue durée, du début du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., avec l'apparition de législations familiales comme le code de Gortyne (480 av. J.-C.), jusqu'à la fin du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., moment qui permet l'étude de plusieurs dossiers documentaires essentiels, comme le dossier papyrologique de Dryton (entre 150 et 100 av. J.-C.), pour ce qui est de l'Égypte. Si ce choix recoupe les ruptures politiques classiques que sont les réformes de Clisthène et la fondation de la République romaine jusqu'à l'annexion du royaume de Pergame par Rome et la crise gracquienne, les structures anthropologiques et les mentalités n'épousent pas complètement le tempo, plus rapide, du temps politique. Les candidats doivent garder à l'esprit que les bornes chronologiques relèvent d'un choix méthodologique guidé par la documentation, non d'une « rupture » dans l'évolution des familles grecques et romaines.

La famille au sens actuel du terme se trouve à l'intersection de plusieurs concepts anciens : à l'idée verticale de lignée contenue dans les termes *génos* ou *gens*, s'ajoutent les liens matrimoniaux et de parentèle, de clientèle et de dépendance maître-esclave qui constituent l'*oikos* ou la *familia*. Elle recoupe plusieurs réalités. Elle est la communauté humaine du mari et de la femme, du père et des enfants, du maître et des esclaves, qui partagent la même nourriture et les mêmes cultes sous l'autorité d'un même tuteur (*kyrios*, *paterfamilias*). Mais la famille signifie aussi tous ceux qui sont unis par la parenté (*syngeneia*, *consanguinitas*), c'est-à-dire l'ensemble des personnes de même sang, qui ne vivent pas forcément sous le même toit, et également la parentèle par alliance : les rapports sociaux et matrimoniaux créent des liens familiaux, au-delà (et en plus) des liens biologiques. La réflexion doit donc prendre en considération, non pas strictement donc la famille nucléaire, qui est loin d'épuiser les significations des termes grecs ou latins traduits par « famille », mais les relations entre membres de la même maisonnée et membres de la même parentèle. Le sujet englobe toutes les familles, des foyers les plus humbles aux familles royales, en tenant compte des limites et des biais de la documentation, comme de la particularité des questions liées à la transmission des biens ou du pouvoir.

Le cadre géographique vise à prendre en considération à la fois les cités et royaumes faisant partie de la *koinè* grecque, qui constitue le point d'ancrage de la question de programme, mais également Rome, pour faire émerger les points éventuels de contacts et de dissonance entre plusieurs cultures de l'Antiquité : un modèle de « famille méditerranéenne prémoderne », comme l'avaient défini P. Laslett et le groupe de Cambridge dans les années 1980, peut-il être mis en évidence ? Est-ce qu'un modèle de famille élargie, unissant sous le même toit plusieurs familles conjugales ainsi que des dépendants divers (esclaves, serviteurs, affranchis...) est réellement la forme la plus répandue d'organisation familiale, et est-elle devenue une norme ? Inversement, quels autres types de maisonnée et de parentèles rencontre-t-on dans les sources ?

La question s'intéresse autant à la dimension « privée » de la famille qu'à sa dimension « publique ». Après avoir délimité le cadre de définition juridique et pratique de la famille (parenté, maisonnée, alliance, consanguinité, filiation), ainsi que ses différents modes d'organisation et de renouvellement (mariage, héritage, patrimoine), on pourrait prendre en considération les thèmes suivants :

- famille et cité : l'institution familiale en Grèce classique, selon Aristote (*Politique*, I) est la fraction la plus petite de la cité, qui est formée par la réunion des *oikoi*. Aristote situe donc la famille entre l'individu et la cité comme une agrégation nécessaire au bon fonctionnement d'une structure politique. La maisonnée ne tient pas uniquement de la vie privée, mais représente une partie de la cité. Vivre dans une communauté civique n'est possible que par l'intermédiaire de la maisonnée, et la famille est la première étape pour l'agrégation de l'individu dans la cité. Cette étape est parfois nécessaire et exclusive, comme à Athènes par exemple, où les enfants mâles issus de couples mixtes sont exclus des fonctions publiques. Au contraire, comme Claude l'expose dans son discours au Sénat de 48, la cité de Rome est fière de s'être constituée en agrégeant des familles venues d'autres cités, dont celle des *Claudii*, qui ont acquis et transmis la citoyenneté romaine. Les relations entre la famille et les premières subdivisions de la cité et des assemblées civiques (phratricie, tribus, clans familiaux) sont également à prendre en considération dans ce thème ;

- famille et pouvoirs : si la famille est la fraction la plus petite de la cité, elle est aussi un moyen de parvenir au pouvoir dans ce cadre. Quels rôles politiques ou sociaux jouent les familles, qu'est-ce qu'une « grande famille », quelles sont les stratégies familiales pour se maintenir au pouvoir dans les cités oligarchiques ou les royaumes ? Comment une dynastie tyrannique ou royale s'organise-t-elle pour durer ? Mais aussi, quel individu détient le pouvoir dans une famille, quels mécanismes de pouvoir ou de domination sont à l'oeuvre au sein des familles ?

- famille et individu : faire partie d'une famille implique un certain nombre de devoirs religieux et moraux pour chaque individu, ainsi qu'un certain nombre d'attentes pour maintenir les solidarités familiales. Quels sont les critères d'identité (cultes domestiques, généalogie, mémoire), mais aussi les relations affectives et sexuelles entre les membres d'une famille ? Quels sont les rôles traditionnels confiés à chaque sexe, à chaque âge, à chaque individu en fonction de sa position au sein de la famille ?

- famille et vie économique : le cadre de vie familial, la maison, est également la première des unités de production économique. Comme le définit l'*Économique* de Xénophon, chaque membre de la maison doit jouer un rôle dans le maintien de la prospérité familiale, garante de la richesse de la cité entière. Comment se structurent et se transmettent les exploitations familiales ? Dans des sociétés oligarchiques comme Rome, où la position sociale et politique est

définie par le *census*, le niveau de fortune de chaque citoyen, comment faire fructifier la fortune familiale pour accéder aux responsabilités politiques, ou simplement pour « tenir son rang » ?

- famille et culture : le contraire de la famille est représenté traditionnellement par l'étranger, le nouveau venu. Avec l'expansion du monde grec, puis de Rome, comment les différents modèles familiaux entrent-ils en contact en Méditerranée, cohabitent, s'excluent ou s'influencent ? Quelles transformations au niveau des sociétés induisent les métissages ? Quelles sont les caractéristiques des familles mixtes, à l'image des familles gréco-égyptiennes en Égypte ? Un « modèle méditerranéen » de famille existe-t-il ?

Les candidats seront attentifs à la diversité des sources disponibles, ainsi qu'à leurs limites. Si la connaissance des sources littéraires (récits, histoire, poésie, théâtre, rhétorique...) et juridiques est indispensable pour traiter l'ensemble de ces thèmes, l'épigraphie et la papyrologie permettent d'appréhender la vie matérielle et quotidienne de familles réelles : la vie familiale grecque n'est pas réductible au mythe des Atrides ni la romaine à la légende de Lucrece, même si les oeuvres des Tragiques ou des moralistes permettent d'appréhender l'univers des rôles et normes familiaux dans l'Athènes classique ou dans la République romaine.

## **Sciences, techniques, pouvoirs et sociétés du XV<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle (période de la Révolution française exclue) en Angleterre, France, Pays-Bas/Provinces Unies et péninsule italienne.**

L'espace retenu constitue un choix limitatif mettant en valeur le fait que le coeur de la révolution scientifique – c'est-à-dire le moment où s'impose la nouvelle pratique expérimentale et l'établissement de la vérité scientifique dans le cadre du laboratoire – eut sans doute bien pour terrain d'exercice majeur un espace situé entre France, Angleterre et péninsule italienne, l'ajout des Pays Bas permettant de faire jouer les échelles en ajoutant un espace plus modeste mais innovant. Ce choix permet en outre aux candidats de ne pas se perdre dans l'immensité d'une question qui se serait étendue à toute l'Europe. Les circulations, les diffusions et les réceptions au sein de l'espace considéré permettront d'ailleurs de prendre en compte les découvertes ou innovations nées dans un espace plus large et de pallier pour une part le fait de ne pas inclure dans la question des territoires où se sont constitués aussi des apports importants à la science préclassique et classique. La dimension globale de l'histoire des savoirs scientifiques et techniques elle-même n'est pas exclue, dans la mesure où elle concerne l'impact des circulations extra-européennes et des effets du laboratoire colonial sur la production de savoirs scientifiques et techniques en Europe (organisation des voyages lointains, méthodes d'enquête et de mesure conçues à cet effet et réception des savoirs locaux en Europe).

La période qui court de la fin du Moyen Âge aux Lumières en Europe a été privilégiée par les recherches en histoire des sciences et en histoire des techniques parce que la science classique et les académies ont compté parmi les principaux terrains de recherche de l'histoire sociale et politique des sciences et parce que l'invention technique a été identifiée comme cruciale dans la légitimation des pouvoirs politiques (locaux, centraux) depuis le XV<sup>e</sup> siècle, en même temps que s'affirmait la figure des ingénieurs, au service des puissants.

L'histoire des sciences et l'histoire des techniques se sont profondément renouvelées depuis une génération. L'un des points forts de ce renouvellement est la montée de l'intérêt pour la construction sociale et politique des savoirs, sous l'influence de plusieurs courants, s'inscrivant au sein de la discipline historique dans la droite ligne des *Annales* et de la *Revue de synthèse* et se développant en lien avec la sociologie, l'anthropologie et l'ethnologie des connaissances. Les historiens ont fourni de nombreux travaux sur la place des sciences et des techniques dans les sociétés et ont montré qu'elles se situaient au coeur des relations de pouvoir. Le libellé n'incite donc nullement à une classique histoire internaliste des idées scientifiques ou techniques. Ainsi ne demandera-t-on pas aux candidats de connaître les contenus des *Discorsi* de Galilée ou des *Principia* de Newton, mais simplement de retenir les grandes lignes des apports de ces auteurs aux sciences de leur temps et d'examiner l'interaction de leurs idées avec la société et les pouvoirs religieux, politiques, académiques.

Si ces approches constructivistes liant sciences, techniques, sociétés et pouvoirs ont connu un fort développement à l'international, notamment dans le domaine de l'histoire sociale des sciences, les historiens en France ont aussi fortement contribué à cette dynamique, ce qui permet de disposer d'une bibliographie accessible et renouvelée sur la France, sur les différents États européens et sur l'Europe des sciences et des techniques. De plus, les principaux travaux étrangers ont été traduits en français ou bien sont accessibles en anglais. L'édition de sources a également progressé et de nombreuses sources imprimées dans ce domaine sont désormais numérisées. La production même de cette littérature technique, entre traités, encyclopédies, livres de secrets et manuels, la question des langues et de la traduction, celle du texte et de l'image, celle du manuscrit (écriture du voyage, notes de laboratoires, devis d'ingénieurs, comptabilités artisanales ...) ont fait l'objet de nombreux travaux, accessibles en français, qui permettent d'analyser les documents. Il en va de même pour l'étude des images mais aussi pour celle des objets comme sources : l'histoire des sciences et l'histoire des techniques jouent un rôle majeur dans les *visual studies*, dans l'étude de la culture matérielle et des collections, dans l'essor des reconstitutions d'expériences et de machines, y compris par le numérique, qui forme un volet actif de la recherche actuelle, bien documenté lui aussi.

Deux autres points forts sont à souligner afin de cadrer le périmètre du sujet :

- Les relations entre sciences et techniques ont fait l'objet de réflexions spécifiques, ce qui justifie de coupler ces savoirs et de conduire les candidats à interroger ces liens, la construction de ces catégories, leur acception dans le passé ainsi que les divergences qui font aussi partie de leur histoire. Loin de concevoir la vérité scientifique comme universelle et s'imposant à l'humanité telle une téléologie, les historiens des sciences ont mis en valeur la contingence des découvertes et les contextes de production des sciences, qu'il s'agisse des « lieux de savoir » ou de l'impact des

dispositifs matériels et des techniques (instruments, dispositifs, gestes, savoir-faire) dans la recherche et l'expérimentation, en liaison avec les régimes (et usages) politiques et religieux de la vérité scientifique. La place des techniques et de la matérialité dans la Révolution scientifique est de plus en plus affirmée alors que pendant longtemps, on a fait se succéder la Révolution scientifique et la Révolution industrielle (assimilée à une révolution technique). Enfin, la compréhension de la science en action induit la prise en compte des limites et des difficultés rencontrées lors de la sortie du laboratoire (contraintes environnementales, économiques, sociales, culturelles etc.)

- Du côté des techniques, de manière symétrique, c'est précisément la notion de science appliquée qui a été interrogée et qui est de plus en plus perçue comme un mode de domination de la science académique sur les savoirs des praticiens à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, appuyé par le *topos* de « la science éclairant l'artisan ». Les techniques ont été perçues comme autonomes et irréductibles à l'application de la science et le sens ancien de la technologie comme science de la technique et des intentions opératoires a été restitué. L'étude de l'intelligence technique a sous-tendu les recherches pionnières sur les ingénieurs et a permis d'identifier une rationalité spécifique, que l'on reconnaît maintenant aussi chez d'autres praticiens, tels les artisans, dont l'étude constitue un front avancé de la recherche, renouvelant aussi bien l'histoire de l'édition technique que celle des savoir-faire, par la mise en valeur de la pensée et de l'abstraction nées des pratiques.

Au total, la question apparaît comme un élément intéressant la culture professionnelle des professeurs d'histoire et géographie et la culture des étudiants et des élèves. D'ores et déjà, elle s'articule avec les programmes du secondaire :

- en classe de cinquième, elle est intégrée dans le thème 3 : « Transformations et ouverture sur le monde aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », qui inclut « les bouleversements scientifiques, techniques, culturels et religieux que connaît l'Europe de la Renaissance » ;

- en classe de quatrième, dans le thème 1 : « L'Europe des Lumières : circulation des idées, despotisme éclairé et contestation de l'absolutisme », dans le traitement duquel on doit aborder « Le développement de l'esprit scientifique, l'ouverture vers des horizons plus lointains poussent les gens de lettres et de sciences à questionner les fondements politiques, sociaux et religieux du monde dans lequel ils vivent. » ;

- en cycle 4, dans le cadre des croisements entre enseignements, pour lesquels les programmes suggèrent d'aborder les grandes figures de la science au XVI<sup>e</sup> siècle avec Copernic et Galilée ;

- enfin, en classe de seconde, dans le thème 4 : « Nouveaux horizons géographiques et culturels des Européens à l'époque moderne » / « L'essor d'un nouvel esprit scientifique (XVI<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècle) ».

## **Le Moyen-Orient de 1876 à 1980**

Le Moyen-Orient est une expression forgée en 1902 et renvoyant aux intérêts britanniques sur la route des Indes. En dépit d'une définition géopolitique fluctuante, le jury considère que cet espace correspond aux États actuels suivants : Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Irak, Iran, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Palestine, Qatar, Syrie, Sultanat d'Oman, Turquie et Yémen. La question n'inclut donc pas l'Afghanistan, l'Asie centrale, les Balkans, le Caucase et le Maghreb.

Au début de la période, cet espace est structuré par deux Empires : l'Iran (appelé Perse jusqu'en 1935 dans les relations internationales) et l'Empire ottoman. La défaite et la disparition de ce dernier après la Première Guerre mondiale entraînent la naissance de la République turque (1923), ainsi que la création ou l'indépendance d'États arabes, constitués pour partie sous l'égide de puissances européennes mandataires de la Société des Nations. En 1948, le mandat britannique en Palestine prend fin : l'État d'Israël est créé ; l'État arabe palestinien ne voit pas le jour. La question mise au programme s'étend de l'année 1876, qui marque la promulgation de la Constitution ottomane, à l'année 1980, qui correspond au lendemain de la révolution et de l'avènement d'une république islamique en Iran, au début de la guerre Irak-Iran et au coup d'État militaire en Turquie. Ce siècle est marqué par :

- de 1876 à 1914 : la mondialisation des échanges ; le renforcement des États et des moyens de gouvernement ; le développement des impérialismes européens, des nationalismes, des idéologies politiques et des mouvements révolutionnaires ; la mutation des sociétés rurales et urbaines ; les réformismes et les nouvelles pratiques culturelles ; les questions communautaires et confessionnelles parmi lesquelles la question arménienne ;

- de 1914 à 1924 : la Première Guerre mondiale et ses conséquences sur les populations et les sociétés ; le génocide arménien et assyro-chaldéen ; la Révolte arabe ; l'occupation militaire d'une grande partie du Moyen-Orient par les Européens et la mise en place des mandats de la SDN ; la guerre en Anatolie, la création de la République turque et la suppression du califat ottoman ; l'avènement de la dynastie Pahlavi en Iran ;

- de 1924 à 1948 : la mise en place des États, des frontières et des territoires ; la construction des identités nationales ; la question kurde ; la diversité des cultures politiques ; de nouveaux modes de vie ; l'enjeu de l'éducation et de la jeunesse ; les contestations de l'ordre colonial et mandataire ; le développement du Foyer national juif en Palestine ; la Seconde Guerre mondiale ;

- de 1948 à 1967 : la création de l'État d'Israël et le conflit israélo-arabe ; la question palestinienne ; les mobilisations nationalistes ; les révolutions arabes ; la montée des régimes autoritaires ; le multipartisme en Turquie ; les réformes agraires et les modèles d'industrialisation ; la Révolution blanche en Iran ; l'économie du pétrole ;

- de 1967 à 1980 : les guerres (guerre des Six jours, guerre de 1973, guerre du Liban, début de la guerre Irak-Iran) ; la crise du nationalisme arabe ; l'occupation des territoires palestiniens ; l'indépendance des États du Golfe ; les enjeux pétroliers ; le tournant islamiste ; le traité de paix égypto-israélien (1979) ; la révolution iranienne ; la déstabilisation politique et le coup d'État de 1980 en Turquie.

Dans ce cadre chronologique et événementiel qui devra être connu, on étudiera particulièrement les populations et les sociétés, les évolutions religieuses et culturelles, la formation des États et des mouvements politiques, l'économie et les enjeux du développement, les guerres et la violence.

Il s'agit donc d'aborder la région en elle-même et pour elle-même : la question ne porte ni sur l'histoire de la colonisation, ni sur l'histoire des relations internationales.

La connaissance du Moyen-Orient contemporain apparaît comme constituant un élément de la culture professionnelle des professeurs d'histoire et géographie. De manière plus spécifique, son étude éclaire les programmes scolaires du second degré : la conflictualité de la région (classes de Terminale et de Troisième) doit être réinscrite dans des processus historiques de mondialisation, de croissance économique, de mutation des sociétés, de violence et de meurtres de masse (classes de Première et de Troisième). Ces processus relient l'histoire du Moyen-Orient au temps de l'Europe et du monde.

## Questions de géographie

### La France des marges

Cette question de géographie des territoires s'inscrit à la fois dans la continuité de l'intérêt pour la géographie de la France – marqué, depuis ces dernières années, par le choix d'approches thématiques bi- ou trisannuelles – mais également d'une certaine manière en rupture par rapport aux deux questions précédentes. Lorsque « la France en villes » ou « la France : mutations des systèmes productifs » invitaient à réfléchir aux coeurs métropolitains et aux centralités économiques, à la France dans ses territoires visibles, organisés et structurants, « la France des marges » se dessine en creux par rapport à ces dernières, conduisant à décentrer le regard et à penser une France des angles morts et des interstices, moins intégrée et moins accessible, moins visible et peu connue.

La marge est une notion appréhendée de manière paradoxale en géographie : souvent mentionnée sur les cartes ou dans toute étude relative au fonctionnement et à l'organisation des territoires, elle reste malgré tout considérée comme une donnée secondaire voire accessoire, jouant davantage le rôle de faire-valoir des espaces centraux que véritablement mobilisée comme une donnée heuristique. Or, la marge constitue un objet géographique à part entière. Elle s'incarne dans des territoires vécus, animés de dynamiques complexes et parfois difficiles à saisir mais qui sont néanmoins révélatrices des fonctionnements et dysfonctionnements des systèmes territoriaux dans leur globalité. Aborder la géographie de la France à travers ses marges conduit ainsi à mener une réflexion riche et féconde sur des territoires complexes et mouvants, qui permet d'éclairer de manière oblique et sensible les différentes formes de la production territoriale française. Pour autant, traiter la géographie des marges pose des questions d'ordre épistémologique et méthodologique spécifiques, la marge tendant à se dérober, par son « a-normalité », au regard et aux outils d'observation et d'analyse habituels du géographe. Si ses contours et ses limites extérieures peuvent être appréhendés sans difficulté excessive, les méthodes d'analyse et les indicateurs de mesure restent difficiles à établir pour en apprécier finement la nature et le fonctionnement interne. La réflexion devra donc porter aussi sur les conditions d'accès aux sources, la disponibilité ou l'existence même de l'information, et à partir de là sur la validité et la scientificité des travaux.

Une réflexion sur la France des marges doit s'appuyer sur l'explicitation de cette notion dont la définition reste d'autant plus floue qu'elle est polysémique, souvent confondue avec les notions proches mais néanmoins sensiblement distinctes que sont les périphéries, les limites ou les confins. Une périphérie est plus ou moins intégrée à un centre et entretient avec ce dernier un rapport asymétrique de subordination ; une marge (du latin *margo* : bord) est un espace en bordure qui reste à l'écart du système territorial dominant. Quand la périphérie se définit dans le cadre d'une hiérarchisation graduelle avec le centre, la marge relève de la rupture, du fractionnement et de la discontinuité. Il conviendra donc de bien distinguer ces notions mais aussi d'en explorer les liens : les périphéries ont aussi leurs marges et, plus largement, on peut se demander à partir de quel seuil la problématique de la marginalité s'écarte de celle des « retards » et des inégalités de développement, des espaces pauvres, peu productifs, en crise, fragiles, défavorisés ou à handicaps. Renvoyant le plus souvent à des valeurs péjoratives associées à la précarité, l'isolement ou la relégation, la marge peut aussi faire figure d'espace de liberté, à l'instar de cet espace vide et blanc qui borde la partie écrite d'un texte ou comme le suggère l'expression « avoir de la marge ». Ce n'est pas seulement l'antimonde, l'espace de l'illégalité, du conflit et de la violence, mais aussi celui de l'anticipation et de l'innovation créatrice qui la définit comme un territoire excentrique aux sens propre et figuré du terme.

Elle se caractérise par ailleurs par une temporalité et une durée variables qui font d'elle un territoire fondamentalement réversible.

Cette question amène ainsi à s'intéresser aux dimensions spatio-temporelles des marges dans toute leur diversité à travers une approche multiscalaire. Il s'agira de réfléchir aux formes que celles-ci peuvent prendre aujourd'hui à l'échelle du territoire français, en interrogeant notamment la marginalité des territoires ruraux en déprise (rural profond, « diagonale du vide », arrière-pays), de certains territoires montagnards, ultra-marins, etc. Cependant, aucune catégorie d'espace, rural ou urbain, et aucun ensemble macro-régional ne peut être considéré comme globalement marginal, les marges s'inscrivant partout, dans les espaces périphériques ou centraux, urbains (friches urbaines, terrains vagues, zones urbaines sensibles, « sentiers ») ou ruraux (hameaux qui se dépeuplent, vallées

enclavées, poches de pauvreté et d'agriculture de subsistance). À très grande échelle, les marges peuvent prendre la forme de poches ou d'interstices, formant parfois un archipel de territoires discontinus insérés dans un système territorial structuré : une friche agricole, une ferme en ruines, un immeuble d'habitation paupérisé, une usine ou un entrepôt désaffectés, une zone contaminée ou à risques, quelques mètres carrés sous un pont ou sur une bouche de métro, etc. Il conviendra également de s'intéresser à la trajectoire des marges, voire à leur réversibilité, qui s'incarne dans des cycles de vie de durées variables. Une marge peut s'inscrire dans le temps long lorsqu'elle est liée à des cycles économiques par exemple ; pensons à cet égard à certains espaces industriels ou miniers, hier centres névralgiques de l'économie française et aujourd'hui espaces de marge sociale, ou à l'inverse à la marginalité des friches industrialo-portuaires urbaines des années 1970-1980, transformées en fronts d'eau attractifs et polarisants dans certaines grandes villes françaises. Son existence peut aussi être plus courte, ponctuelle voire éphémère : les SDF qui investissent certains espaces la nuit ou bien les camps de réfugiés qui s'installent ponctuellement dans des villes pour y former des « jungles » temporaires, produisent de fait des espaces de marge à géométrie spatio-temporelle variable. Étudier les formes de ces territoires de marge passe aussi par l'analyse des discontinuités et limites visibles ou invisibles qui les dessinent et les séparent du territoire normé, que celui-ci soit proche ou à distance. Un tel sujet invite aussi à réfléchir aux marges comme lieux de vie, comme des lieux habités, vécus, représentés, mythifiés ou diabolisés, refusés ou appropriés. Les habitants des marges subissent souvent les effets d'une forme de mise à l'écart de la société qui peut se traduire différemment selon que leur territoire correspond plutôt à un espace en déprise, en rupture sociale ou dans une situation d'enclavement (logistique ou numérique par exemple). C'est d'ailleurs précisément ces regards et paroles-là que certains chercheurs en sciences sociales cherchent à capter dans le cadre de travaux portant sur la marginalité et la marginalisation spatiale, dans la lignée des *postmodern* ou *subaltern studies*. Selon les cas, habiter un territoire de marge c'est y être assigné, à la suite d'un processus de ségrégation ou de relégation spatiales pour des individus qui échappent aux normes du groupe social majoritaire et qui sont dès lors stigmatisés. Toutefois, il est possible « d'oser la marge » comme d'aucuns ont pu en d'autres circonstances « oser le désert ». Habiter un territoire de marge peut en effet relever d'un choix positif, alternatif ou libertaire, que l'on retrouve dans les formes de néo-ruralité observées aujourd'hui dans certaines campagnes du Massif Central ou dans des petites îles périphériques, ou encore dans certains quartiers en voie de gentrification urbaine. Au final, que le processus de « mise en marge » soit choisi ou subi, les habitants des marges sont les acteurs d'une production territoriale originale, voire innovante, issue de pratiques et de représentations en décalage avec celles observées dans les lieux centraux. Ils peuvent à ce titre développer des alternatives ou des dynamiques fonctionnelles ignorées des centres, voire représenter une menace pour le fonctionnement des sociétés (sous la forme d'actes de violence ou de transgression par exemple), ou bien nouer avec ces dernières des relations plus ambivalentes. À ce titre, on observera la manière dont les formes d'expression politique et militante de la marginalité s'incarnent dans le territoire.

De manière tout aussi incontournable, cette question appelle à interroger les politiques publiques qui, en la matière, jouent un rôle assez paradoxal. Car les pouvoirs publics s'attachent à corriger les déséquilibres et à réduire la marginalisation territoriale, que cela passe par certaines formes d'aménagement du territoire (actions de désenclavement maritime, routier, aérien ou ferroviaire, opérations de renouvellement urbain, loi de 2000 **relative à la solidarité et au renouvellement urbains**, zones de revitalisation rurale, etc.) ou par la mise en oeuvre de dispositifs d'aides luttant contre la marginalisation économique ou sociale. Mais ils produisent aussi des règles et des normes qui créent la marginalité. La marge est traversée de rapports de pouvoirs et de contrepouvoirs, dans une logique de négociation permanente entre mondes formels et informels, entre les acteurs d'ici et de là-bas. C'est finalement toute la problématique de la justice spatiale qui est posée ici et qui interroge les notions de cohésion et de cohérence du système territorial à l'heure où la tendance est à la fragmentation des tissus sociétaux et territoriaux.

La question de la France des marges est donc large et complexe, et appelle à mobiliser plusieurs champs et approches de la connaissance géographique : politique, sociale, économique, culturelle, rurale et urbaine ou encore des représentations. La France des marges est donc tout sauf un sujet marginal en géographie.

Sa connaissance apparaît comme constituant un élément de la culture professionnelle des professeurs d'histoire et géographie. De manière plus spécifique, son étude éclaire les programmes scolaires du second degré dans leur double dimension d'analyse et de compréhension du territoire national d'une part, d'apprentissage de la démarche géographique et de ses apports d'autre part.

## **L'Afrique : du Sahel et du Sahara à la Méditerranée (question nouvelle)**

### **Valoriser une approche décrochée des territoires**

La question de géographie des territoires mise au concours du CAPES externe d'Histoire-Géographie et de l'agrégation externe de géographie à partir de la session 2018 est consacrée aux environnements, aux sociétés et aux territoires du Sahel et du Sahara jusqu'à la Méditerranée. Les programmes des concours de l'enseignement ont déjà mis à l'honneur le continent africain, dans son ensemble lors des sessions 2004 et 2005, mais aussi de manière plus partielle et comparée en 1996 et 1997 (étude croisée entre l'Afrique septentrionale et l'Asie occidentale). En portant sur les espaces sahariens, sahéliens et méditerranéens du continent africain, l'originalité de la nouvelle question tient au fait qu'elle amène les candidats à s'extraire des limites étatiques, pour la plupart héritées de la période coloniale, ainsi que des séparations régionales restrictives ou contestées. L'approche sera donc plus systémique pour appréhender l'ensemble des espaces relevant de la zone bioclimatique et de l'aire culturelle que constituent le désert du Sahara, sa bordure sahélienne et les territoires méditerranéens. Pour autant, les multiples nuances locales ou régionales portant sur la définition exacte du climat saharien, sahélien ou méditerranéen (au sens où les climatologues et géographes tropicalistes l'ont défini) ne sont pas à traiter dans le détail. La formulation et la

délimitation du sujet invitent plutôt à une approche décloisonnée de cette partie du continent africain, en vue de l'appréhender au-delà des représentations et des découpages habituels dissociant Maghreb, Afrique du Nord, Afrique occidentale, etc. Le traitement de la question ne peut donc se résoudre à une monographie État par État, mais suggère au contraire une approche par grands ensembles bioclimatiques, culturels, sociaux, économiques et politiques. Il s'agira d'en analyser les limites et d'en questionner la territorialité, en termes de continuités, de discontinuités ou d'interfaces, et ce à toutes les échelles d'espaces et de temps. On prendra soin aussi d'interroger les approches de ces milieux physiques et humains par la tradition savante, notamment la géographie coloniale, et l'apport de recherches plus contemporaines et critiques. La prise en compte de ces savoirs scientifiques est importante non seulement parce qu'ils ont contribué à construire un certain nombre de représentations associées à cette partie du continent africain mais aussi parce qu'ils ont permis d'articuler des projets politiques, des systèmes de domination et des situations territoriales qui continuent de peser sur la compréhension de la géographie de ces territoires.

Cette étude transversale est plus à même de donner la mesure des logiques d'intégration et de fragmentation qui sont actuellement à l'oeuvre dans la région. La cohésion de ces territoires s'observe notamment dans les flux, commerciaux ou migratoires, qui associent depuis longtemps le Sahel à la Méditerranée et qui ont fait du Sahara un espace d'échange au rayonnement continental voire mondial. L'importance des mobilités et des réseaux de toutes sortes (liés au transport, au commerce mais aussi, et de plus en plus, au terrorisme) qui structurent et restructurent en permanence cette région est donc primordiale. Ces territoires du passage, d'un « entre-deux » longtemps polarisé à ses extrémités par les ports méditerranéens et par les royaumes du golfe de Guinée et des Grands Lacs, sont en outre aujourd'hui comme hier marqués par des problématiques communes. On envisagera à cet égard les conséquences des colonisations, en termes notamment de déracinement des populations, d'ethnicisation des sociétés, d'effacement des cultures indigènes, de bouleversements des frontières et des économies locales. On pensera aussi à l'eau, qui représente un enjeu déterminant en termes de sécheresse, d'accès à la ressource ou encore de santé publique. On songera enfin aux déséquilibres et aux rééquilibrages régionaux que le développement et l'émergence différenciés produisent, aux mobilités ou aux immobilités qui en découlent, et donc aux nouvelles dynamiques qui recomposent la région dans un contexte de mondialisation. Les perturbations géopolitiques récentes (induites par les guerres soudanaises, par les transformations nées des « printemps arabes » ou par l'activité de réseaux terroristes), l'essor urbain et les mutations socio-spatiales associées ou bien encore la croissance de la population qui pose notamment des questions environnementales et sanitaires, font en effet des espaces du Sahara et du Sahel jusqu'à la Méditerranée un ensemble de territoires marqués par de profondes mutations. L'analyse systémique caractéristique de la pensée géographique, associant données environnementales, sociales et territoriales, est donc à mobiliser par les candidats aux concours d'enseignement pour saisir toutes les problématiques auxquelles est confrontée cette région.

#### **Axes d'étude**

La question nécessite d'envisager clairement les critères d'unité et de différenciation des territoires du Sahel et du Sahara à la Méditerranée, à différentes échelles, pour en saisir les recompositions actuelles. Dans cette perspective, un certain nombre de thèmes (non-exhaustifs) pourront être envisagés.

L'approche environnementale doit permettre aux candidats de saisir les mécanismes bioclimatiques dans leurs grandes lignes, afin de comprendre les problèmes liés à la sécheresse et au processus de désertification. La transition fluctuante dans le temps et dans l'espace entre le désert et les milieux arides adjacents devra ainsi être travaillée. Les limites et contraintes bioclimatiques sont d'autant plus cruciales à prendre en compte qu'elles contribuent à façonner les différents types de paysages qui caractérisent le Sahara et ses espaces environnants, sahéliens et méditerranéens, et qu'elles permettent de mieux appréhender le rôle essentiel de la ressource en eau dans la région, particulièrement dans un contexte de changement climatique global. L'étude de la répartition de la ressource devra donc être prolongée par une analyse des usages de l'eau (par exemple en ce qui concerne les pratiques agricoles ou l'alimentation) et par un examen de son accessibilité en fonction des espaces considérés (notamment entre les espaces urbains et ruraux, ainsi qu'au sein des centres urbains). Le rôle structurant des grands fleuves (Nil, Niger) n'est pas non plus à ignorer. Enfin, la transmission des maladies infectieuses et de certaines parasitoses tropicales peut être abordée en lien, par exemple, avec l'augmentation de population.

Sur le plan économique et social, les dynamiques de développement et d'émergence qui façonnent les territoires du Sahel et du Sahara à la Méditerranée, dans un contexte de mondialisation seront à considérer avec attention. On insistera notamment sur les disparités socio-économiques qui marquent, à différentes échelles, l'ensemble des espaces de la région au programme. Les facteurs explicatifs de ces disparités, telles que l'inégale répartition des ressources minières, fossiles ou bien encore touristiques, seront à envisager. De même, la géographie des trafics (de sel, d'armes, de drogues mais aussi d'enfants, de femmes et d'hommes) qui exploitent en les reconfigurant les routes commerciales millénaires et détruisent ainsi les cadres socio-spatiaux de la région seront à appréhender pour comprendre l'organisation des territoires contemporains.

En termes de circulations et de déplacements des populations, on s'intéressera plus particulièrement aux mobilités qui sont propres au fonctionnement socio-spatial de la région étudiée, qu'il s'agisse des migrations vers la Méditerranée ou des migrations plus ou moins permanentes vers les villes. Dans cette perspective, on étudiera les effets de ces mobilités sur les populations, en particulier celles en situation de fragilité, que ce soit en matière d'insécurité ou d'exposition à la violence. Si les réseaux migratoires actuels méritent d'être détaillés, on n'oubliera pas les permanences de mobilités plus anciennes, associées à des pratiques et à des cultures itinérantes fondamentales à cette région que sont le nomadisme et le semi-nomadisme. Ces phénomènes permettront en outre d'interroger les relations entre les espaces ruraux, qui sont encore importants d'un point de vue spatial, économique et symbolique, et

les espaces urbains. La pertinence de cette terminologie dans ces espaces pourra d'ailleurs être discutée. De même, le rôle et la pertinence des frontières contemporaines, à la fois barrières et interfaces, qui cristallisent les mobilités et les trafics de diverses natures sont à questionner.

Sur le plan culturel, la grande diversité ethnique, linguistique et religieuse est importante à saisir si l'on veut comprendre la complexité des enjeux sociaux et politiques qui structurent ces territoires que ce soit sur le plan interne ou externe. Cette diversité culturelle peut en effet tout aussi bien être une source de tensions entre les divers groupes qui habitent cette région (notamment du fait d'appropriations potentiellement conflictuelles des territoires), qu'une richesse qui génère des hybridations inédites (d'un point de vue architectural, culinaire, artistique, etc.) et favorise ainsi un rayonnement régional voire mondial de cette zone. Le nombre de sites patrimoniaux, d'espaces touristiques et de lieux de pèlerinages que comprennent les territoires du Sahel et du Sahara à la Méditerranée, est d'ailleurs révélateur de l'intérêt que suscite depuis longtemps cette région et mérite d'être étudié en tant que tel.

Sur le plan politique et géopolitique, les jeux d'influence passés et présents des grandes puissances mondiales (européennes, américaines, asiatiques) qui s'exercent sur cette région seront à analyser en détail. Ainsi les héritages coloniaux, la permanence et la recomposition des partenariats commerciaux et militaires ou bien encore l'accroissement des investissements étrangers, notamment chinois, dans la région sont autant de facteurs à prendre en compte dans la compréhension des rapports de force à l'oeuvre. De même, les déséquilibres plus récents qui affectent cette zone seront à envisager. On s'intéressera en particulier aux territoires en guerre (Soudan, Darfour, Mali). Les réseaux terroristes (AQMI notamment), qui se propagent du Sahel et du Sahara, jusqu'aux rives africaines de la Méditerranée, en réactivant les axes de communication et d'échange hérités du Maghreb jusqu'au Niger et en plongeant des populations et des territoires entiers dans la violence, seront aussi à aborder. On fera enfin une place spécifique au rôle des villes dans les conflits et les tensions qui se sont produits lors des révolutions arabes (Tunis, Le Caire), de crises politiques ou bien encore d'attentats (Bamako, Ouagadougou).

Enfin, une connaissance fine des héritages historiques sera utile pour bien comprendre de quelle façon un espace auparavant structuré autour des échanges sahariens a été morcelé par des logiques d'appropriation coloniale dont les frontières actuelles sont instables et parfois contestées. Cela permettra, du reste, d'amorcer quelques réflexions épistémologiques sur la place singulière de cette partie du continent africain dans la géographie française et sur la capacité des géographes d'aujourd'hui à les soumettre à leur critique. La diversité des récits d'explorateurs et de leurs objectifs (Caillié à Tombouctou, Park ou Burton aux sources du Nil, Monod au Sahara) peuvent donner matière à réflexion, en particulier en ce qui concerne les représentations qu'avaient les Européens des environnements et des sociétés africaines en vue de leur domination. La question des environnements, des sociétés et des territoires du Sahel et du Sahara à la Méditerranée est donc particulièrement propice à la formation des futur(e)s enseignant(e)s du secondaire, non seulement parce qu'elle leur demande de convoquer tous les champs de la géographie contemporaine pour la traiter, mais aussi parce qu'elle leur permettra de nourrir une réflexion critique sur la production des savoirs. Elle trouve également de nombreux échos avec les programmes du secondaire qu'auront à mettre en oeuvre les lauréats, qu'il s'agisse de la question des ressources et des inégalités, des enjeux associés à l'urbanisation, de l'étude des mobilités ou de la définition du développement, sans oublier l'étude de cas en classe de Terminale consacrée au Sahara.

### **Les espaces du tourisme et des loisirs (question nouvelle)**

Le tourisme est un phénomène économique, social, politique et spatial dont l'ampleur est de plus en plus considérable. Le milliard de touristes internationaux a été dépassé en 2012, selon l'Organisation mondiale du tourisme, auxquels s'ajoutent plusieurs milliards de touristes domestiques. Depuis les années 1990, les apports théoriques et empiriques de la géographie et d'autres disciplines des sciences sociales (histoire, sociologie, anthropologie, etc.) sur cette question ont été abondants et ont largement renouvelé l'objet. Cette fertilité scientifique nourrit les programmes de l'enseignement scolaire. Proposer aux futurs enseignants de s'interroger sur les spatialités des pratiques touristiques et récréatives permet ainsi de les confronter à un objet d'étude et d'enseignement majeur tout autant qu'aux renouvellements épistémologiques de la discipline.

Le tourisme s'entend comme un agencement complexe de pratiques mobiles : planification du séjour, déplacement pour accéder au lieu d'hébergement, déplacements internes au temps du séjour... Il entretient une relation de dépendance réciproque avec les transports, par le mouvement physique nécessaire qu'il implique, et il questionne la signification de la mobilité, successivement présentée comme une aventure, un ennui, une éducation et enfin une liberté. La notion même de « destination » est à questionner non comme une évidence, mais comme un construit par le fait de la pratique ; elle se trouve prise dans une tension entre un lieu ou une aire définis *a priori* et son actualisation par la somme des expériences acquises le temps du séjour.

L'élargissement de la question aux loisirs permet, d'abord, d'interroger la limite avec le tourisme, de moins en moins nette compte tenu du fractionnement des séjours touristiques, de l'accroissement des mobilités de courte durée ou encore de l'infusion des pratiques touristiques dans la vie quotidienne. Il conduit à s'intéresser à la « civilisation du loisir » qui caractérise nos sociétés. La métropolisation tend à brouiller la limite entre espaces touristiques et espaces de loisirs à travers la relation au quotidien et au hors-quotidien. Elle interroge plus largement les espaces des pratiques, pour beaucoup toujours plus démocratisées. Pour autant, cette démocratisation génère de nouvelles formes de distance qui s'expriment par l'espace. Les équipements sportifs, culturels ou ludiques qui transforment en profondeur les espaces urbains, périurbains et ruraux sont devenus des enjeux forts d'aménagement local. Mais les modalités de la pratique de certaines activités, comme le golf par exemple, peuvent recomposer des mises à distance relevant de la production d'entre-soi. La cohabitation des usages et des pratiques est ainsi un enjeu majeur de la

gestion des espaces publics. Les plages en sont de beaux exemples : là s'organisent la cohabitation et des rencontres entre pratiquants de loisirs et touristes généralement venus de plus loin. Tout cela pose la question du rapport à l'autre et/ou à l'ailleurs.

Le tourisme et les loisirs reposent sur une forme de maîtrise de la mobilité et des processus d'aménagement. Les spatialités de ces pratiques interrogent de ce fait les rythmes sociaux. La question conduit ainsi à une prise en compte des temporalités en géographie – notamment la saisonnalité – ne serait-ce qu'à travers la mise en question de la notion d'« événement ». Cela s'entend jusque dans les choix d'aménagement : la multifonctionnalité devient une donnée fondamentale, jusque dans la réalisation de parcs à thème ou encore d'installations olympiques. Le tourisme et les loisirs peuvent alors être appréhendés sous des angles géographiques très différents : approches économiques, sociales, critiques, etc. Il est donc nécessaire de faire dialoguer des géographies plurielles et diverses autour de cet objet. Les approches traditionnelles de la géographie économique, de la géographie du développement, de l'aménagement et de l'environnement ont été menées selon une perspective « d'en haut », largement consacrée aux retombées ou aux impacts du tourisme et des loisirs, avec une dimension de quantification importante. Les approches plus récentes de la géographie culturelle et de la géographie sociale se sont davantage intéressées aux touristes comme acteurs, marqués par une intentionnalité aussi bien qu'une diversité de profils et de projets, en relation avec des représentations et perceptions de l'espace multiples. Cette question permet ainsi d'acter et de faire fructifier l'investissement récent de la géographie française à l'égard de l'individu, y compris dans ses dimensions de corps et de genre ou de nouvelles technologies. La question de l'habiter a ici toute sa place, dans la mesure où les loisirs et le tourisme permettent aux individus de se construire une expérience de l'espace et de la confrontation à l'ailleurs. Cette question touche à celle des résidents secondaires et, pour certains, à la multirésidentialité (Britanniques en Europe du sud, Français au Maroc, etc.) ou encore à de nouveaux modes de pratiques et de consommation touristiques, « équitables » ou « éthiques ». D'où l'intérêt d'une perspective de géographie politique, avec les choix des acteurs étatiques et locaux, ou l'impact des conflits et des menaces géopolitiques en termes de risques pour les activités de tourisme et de loisirs. Il conviendra de ce fait de considérer toutes les formes de matérialités sur lesquelles reposent cet ensemble de pratiques individuelles et collectives. Certaines pratiques de loisirs (sports de nature, promenade, cueillette, chasse et pêche, etc.) obligent désormais à repenser les modalités de partage des espaces ruraux et « naturels », entre multifonctionnalité et conflits d'usage potentiels.

On insistera sur la dimension territoriale de la question avec la kyrielle de lieux créés ou transformés par le tourisme (sites, enclaves et stations touristiques, villes ou villages « touristifiés », régions touristiques...). L'analyse des grands espaces touristiques mondiaux, tels les littoraux méditerranéens, les métropoles de niveau mondial ou les îles tropicales, fait partie intégrante de la question. Il en va de même de la diffusion des loisirs et du tourisme à l'échelle planétaire depuis leur création, mobilisant ainsi une démarche géohistorique. On pourra constater l'importance du rôle du tourisme dans la diffusion de certains sports et la relation étroite entretenue entre certains lieux touristiques et de grandes compétitions très médiatisées qui en font leur promotion. Les trajectoires de diffusion des pratiques permettront d'interroger les éventuelles expressions de l'affirmation de modèles dominants, eux-mêmes critiqués, et la façon dont ces modèles se diffusent ou se transforment à l'échelle du monde par la production de l'espace.

Les dynamiques de construction des territoires en lien avec les pratiques et équipements de tourisme et de loisirs, ainsi que leur participation aux divers processus de la globalisation (tant économiques que culturels et autres), s'organisent à toutes les échelles. L'échelle nationale conserve son intérêt dans la mesure où la compétition mondiale des destinations – pour attirer les touristes internationaux, les grands événements et équipements de loisirs – mobilise les acteurs étatiques. Une partie de l'offre touristique est d'ailleurs très liée aux différents aspects des patrimoines nationaux (culinaire, architectural, historique, etc.). Les hauts lieux du tourisme et des loisirs apparaissent aussi fréquemment comme dépassant l'opposition entre lieu global et lieu local par la diversité des origines géographiques des personnes qui s'y retrouvent. La question de la fabrique des lieux est évidemment centrale. La concurrence en termes d'attractivité touristique conduit les territoires à construire leur singularité, à s'inventer. La relation tourisme-patrimoine-patrimonialisation est en cela importante, au même titre que les stratégies de communication, de même que l'émergence de nouveaux objets de consommation ou de fréquentation touristique (tourismes industriel, mémoriel, etc.). Toutefois, si tous les lieux du monde sont susceptibles d'être concernés par des pratiques de tourisme ou de loisirs, tous ne le sont pas effectivement. Il conviendra donc de considérer le processus de mise en tourisme comme sélectif et d'interroger les ressorts de cette sélection.

Par ses rapports à l'actualité, à la demande sociale et aux tendances du monde contemporain, il s'agit d'une question susceptible d'intéresser des étudiants d'histoire et de géographie qui se destinent aux métiers de l'enseignement. La thématique « tourisme et loisirs » permet de prolonger la mise en lien des questions de concours et des programmes du secondaire. La question proposée permet d'interroger de façon géographique les enjeux d'aménagement dans divers environnements (littoral, montagnard, rural, urbain). Au-delà de la contribution évidente à la réflexion sur l'enseignement de l'habiter tout au long du collège, le tourisme est un point essentiel pour traiter en seconde la question des « littoraux, espaces convoités » ; il en va de même en classe de première quant aux approches des territoires du quotidien ou des dynamiques des espaces productifs ; enfin, en terminale, le tourisme est l'un des phénomènes illustrant les dynamiques de la mondialisation.

La question « tourisme et loisirs » offre ainsi l'opportunité d'allier sensibilisation aux renouvellements contemporains de la recherche en géographie, apport de la production scientifique à l'enseignement et préparation à l'exercice du métier.

## SECTION LETTRES

### LES ÉPREUVES DU CAPES EXTERNE ET DU CAFEP-CAPES SECTION LETTRES

**Descriptif des épreuves du Capes externe et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé (Cafep) correspondant section lettres option lettres modernes.**

- Épreuves écrites d'admissibilité
- Épreuves d'admission

Les candidats ont le choix au moment de l'inscription entre deux options :

- option lettres classiques,
- option lettres modernes.

Les candidats proposés pour l'admissibilité et pour l'admission par le jury du concours font l'objet de classements distincts selon l'option.

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.

Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

#### Épreuves écrites d'admissibilité

##### Composition française

- Durée : 6 heures
- Coefficient : 1

Composition française fondée sur des lectures nombreuses et variées, mobilisant une culture littéraire et artistique, des connaissances liées aux genres, à l'histoire littéraire de l'Antiquité à nos jours, à l'histoire des idées et des formes, et s'attachant aussi aux questions d'esthétique et de poétique, de création, de réception et d'interprétation des œuvres. Elle porte sur les objets et domaines d'étude des programmes de lycée. L'épreuve est commune aux deux options.

##### Épreuve écrite à partir d'un dossier

##### Option lettres modernes : étude grammaticale de textes de langue française

- Durée : 6 heures
- Coefficient : 1

L'épreuve permet d'évaluer les compétences en grammaire scolaire des candidats.

Elle prend appui sur un dossier comportant au moins deux textes de langue française d'époques différentes (dont un de français médiéval) et un ou plusieurs documents caractérisant une situation d'enseignement et destiné(s) à servir d'appui à une mise en situation professionnelle des connaissances.

Elle mobilise des compétences d'histoire de la langue, de français moderne ou contemporain et de stylistique.

L'épreuve se déroule en deux temps :

- le premier, noté sur 15 points, consiste en une étude grammaticale des textes du dossier, organisée en trois séries de questions : histoire de la langue, étude synchronique du texte de français moderne ou contemporain, étude stylistique.
- le second, noté sur 5 points, invite le candidat à mobiliser ses connaissances grammaticales dans une perspective d'enseignement, en les inscrivant dans le cadre des programmes de collège et de lycée et en prenant appui sur les documents du dossier. Une question précisant le point de langue à traiter et le niveau d'enseignement oriente la réflexion pédagogique du candidat.

L'épreuve permet au candidat de mettre ses savoirs en perspective et de manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs.

## Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

### Épreuve de mise en situation professionnelle : explication de texte et question de grammaire

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 40 minutes, entretien : 20 minutes)
- Coefficient 2

L'épreuve s'inscrit dans le cadre des programmes des classes de collège et de lycée. Elle porte sur un texte de langue française accompagné d'un ou de plusieurs documents à visée didactique ou pédagogique (notamment extraits de manuels ou travaux d'élèves), le tout constituant le dossier d'une leçon.

Elle consiste en une explication de texte assortie d'une question de grammaire scolaire. La méthode d'explication est laissée au choix du candidat. La présentation de la question de grammaire prend la forme d'un développement organisé en relation avec les programmes et s'appuyant sur un ou plusieurs documents liés à la question posée.

L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury, au cours duquel le candidat est invité à justifier ses analyses et ses choix didactiques ou pédagogiques, à manifester sa capacité à mobiliser une culture littéraire, artistique et grammaticale pour l'adapter à un public ou à un contexte donné, et à dire comment il aborderait pour un niveau de classe donné le texte et la question de grammaire proposés.

### Analyse d'une situation professionnelle

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes, entretien : 30 minutes)
- Coefficient 2

L'épreuve consiste à élaborer, pour un niveau donné, un projet de séquence d'enseignement assorti du développement d'une séance de cours, à partir d'un dossier proposé par le jury et composé d'un ou de plusieurs textes littéraires ou de documents divers (reproductions d'œuvres d'art, travaux de mises en scène, extraits de films, documents pour la classe, articles...). Cette proposition du candidat sert de point de départ à un entretien d'analyse de situation professionnelle.

L'épreuve d'analyse d'une situation professionnelle vérifie la capacité des candidats à :

- analyser ces textes ou ces documents et à faire preuve d'esprit critique,
- inscrire l'ensemble des textes et documents dans une démarche d'apprentissage en relation avec les programmes et à proposer de manière précise et réfléchie la mise en œuvre d'une séance dans une classe,
- mobiliser, à un premier niveau de maîtrise, les procédés didactiques courants mis en œuvre dans un contexte professionnel réel, procédés susceptibles notamment de favoriser l'intérêt et l'activité propre des élèves, au service des apprentissages,
- se projeter dans l'exercice du futur métier,
- communiquer à l'oral de manière claire et organisée.

Au cours de l'entretien qui suit l'exposé du candidat, la perspective d'analyse de situation professionnelle définie par l'épreuve est élargie à la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

## Option lettres modernes

Les candidats ont le choix au moment de l'inscription entre :

- **latin** \*
- **littérature et langue françaises** \*
- français langue étrangère et français langue seconde
- théâtre
- cinéma

\*options proposées à l'ISFEC-IDF

### Latin

L'épreuve prend appui sur un texte latin en lien avec les programmes, présenté avec sa traduction française, à l'exception d'une quinzaine de lignes ou de vers non traduits.

L'épreuve comprend la traduction du passage non traduit. Elle inclut une question de langue et culture latines prenant appui sur un mot ou un segment du texte, privilégiant les entrées majeures des programmes du collège et du lycée et mettant en relation le monde antique et le monde moderne.

### Littérature et langue françaises

Le candidat construit une séquence d'enseignement à partir d'un corpus choisi en référence aux entrées des programmes et comportant un texte littéraire long ou plusieurs textes littéraires, éventuellement accompagnés de documents. Un temps consacré à l'étude de la langue est obligatoirement compris dans cette séquence.

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98573/les-epreuves-du-capes-externe-et-du-cafep-capes-section-lettres.html>

Programme 2018 :

Les programmes sont ceux des **collèges et des lycées d'enseignement général et technologique**.

[http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid100820/les-programmes-des-concours-enseignants-second-degre-session-2017.html#Les\\_programmes\\_des\\_concours\\_du\\_Capes](http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid100820/les-programmes-des-concours-enseignants-second-degre-session-2017.html#Les_programmes_des_concours_du_Capes)

## SECTION MATHÉMATIQUES

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement dans les domaines mathématiques et informatiques.

Les candidats ont le choix entre deux options (mathématiques ou informatique\*), qui conditionnent les épreuves subies. Le choix de l'option est formulé au moment de l'inscription.

\*l'option informatique n'est pas préparée à l'ISFEC-Idf.

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire. Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

## Épreuves d'admissibilité

### Première épreuve d'admissibilité

- Durée de l'épreuve : 5 heures
- Coefficient 1

### Option mathématiques

Le sujet est constitué d'un ou plusieurs problèmes. L'épreuve consiste en leur résolution.

L'épreuve permet d'apprécier la connaissance de notions mathématiques au programme du concours. Elle sollicite également les capacités de raisonnement et d'argumentation du candidat ainsi que sa maîtrise de la langue française.

Le programme de cette épreuve est publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

### Deuxième épreuve d'admissibilité

- Durée de l'épreuve : 5 heures
- Coefficient 1

Le programme de cette épreuve est constitué des programmes de mathématiques du collège et des différentes séries du lycée général et technologique. Les notions traitées dans ces programmes doivent pouvoir être abordées avec un recul correspondant au niveau M1 du cycle master.

Le sujet est constitué de plusieurs problèmes. L'épreuve consiste en leur résolution.

L'épreuve permet au candidat de mettre ses savoirs en perspective et de manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs. Elle permet en outre d'apprécier, outre les qualités scientifiques du candidat, son aptitude à se placer dans une optique professionnelle. Certaines questions font appel à une analyse réflexive pour mettre en perspective des notions au programme de l'enseignement secondaire et justifier des choix pédagogiques.

## Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

Pendant la préparation de ces épreuves et lors de l'interrogation, le candidat bénéficie du matériel informatique mis à sa disposition. Il a également accès aux ouvrages de la bibliothèque du concours et peut, dans les conditions définies par le jury, utiliser des ouvrages personnels.

## Épreuve de mise en situation professionnelle

- Durée de la préparation : 2 heures 30
- Durée de l'épreuve : 1 heure
- Coefficient 2

L'épreuve est subie dans l'option choisie pour la première épreuve d'admissibilité.

### Option mathématiques

L'épreuve comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury. Elle prend appui sur les programmes de mathématiques du collège et des différentes séries du lycée général et technologique. Les notions traitées dans ces programmes doivent pouvoir être abordées avec un recul correspondant au niveau M1 du cycle master.

L'épreuve permet d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser et organiser des notions sur un thème donné, et à les exposer de façon convaincante. Elle consiste en la présentation d'un plan hiérarchisé qui doit mettre en valeur le recul du candidat par rapport au thème. Le candidat choisit un sujet parmi deux qu'il tire au sort. Pendant vingt minutes, il expose un plan d'étude détaillée du sujet qu'il a choisi. Cet exposé est suivi du développement par le candidat d'une partie de ce plan d'étude, choisie par le jury, puis d'un entretien portant sur ce développement ou sur tout autre aspect en lien avec le sujet choisi par le candidat.

## Épreuve sur dossier

- Durée de la préparation : 2 heures 30
- Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes, entretien : 40 minutes)
- Coefficient 2

L'épreuve est commune aux deux options.

Le programme de cette épreuve est constitué des programmes de mathématiques du collège et du lycée général et technologique.

L'épreuve permet d'apprécier la capacité du candidat à engager une réflexion pédagogique pertinente et à communiquer efficacement. Elle donne également au candidat la possibilité de valoriser sa culture scientifique et sa connaissance des programmes officiels.

L'épreuve prend appui sur un dossier fourni par le jury, comprenant des documents de natures diverses (scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels, travaux d'élèves) et portant sur un thème des programmes de mathématiques du collège ou du lycée général ou technologique. Ce thème peut être illustré par un exercice qui peut être complété par des productions d'élèves, des extraits des programmes officiels, des documents ressources ou des manuels. Les réponses du candidat aux questions posées dans le dossier permettent d'apprécier ses qualités pédagogiques et sa réflexion didactique. Elles concernent l'énoncé de l'exercice, les compétences que celui-ci mobilise, les démarches possibles, les méthodes de résolution ou les éléments d'évaluation. Le candidat doit également proposer des exercices s'inscrivant dans le thème du dossier et visant les objectifs précisés par le jury.

Pendant vingt minutes, le candidat expose ses réponses aux questions posées dans le dossier. L'entretien avec le jury prend appui sur la présentation faite par le candidat, en particulier sur les exercices qu'il a proposés, aussi bien en ce qui concerne leur résolution que leur intégration dans une séquence pédagogique. L'entretien permet aussi d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98572/les-epreuves-du-capes-externe-et-du-cafep-capes-section-mathematiques.html>

## Epreuves d'admissibilité

### Première épreuve d'admissibilité

#### Programme de l'option mathématiques

#### Programme de l'option mathématiques de la première épreuve d'admissibilité

##### **Raisonnement et vocabulaire ensembliste.**

Opérateurs logiques et quantificateurs. Vocabulaire de la théorie des ensembles. Applications, re-lations d'ordre et relations d'équivalence.

##### **Nombres complexes.**

Module et argument. Racines  $n$  mes de l'unité. Exponentielle complexe, trigonométrie. Application à la géométrie plane. Équation du second degré.

##### **Fonctions de variable réelle.**

Continuité, théorème des valeurs intermédiaires. Dérivabilité, théorème de Rolle, inégalité des ac-croissements finis. Extension aux fonctions à valeurs complexes.

##### **Calcul intégral et Équations différentielles.**

Intégrale d'une fonction continue sur un segment, sommes de Riemann. Calculs de primitive. Intégration par parties, changement de variable. Formule de Taylor avec reste intégral. Intégrales généralisées. Équations différentielles linéaires du premier ordre, du premier ordre à variables séparables, linéaires du second ordre à coefficients constants.

##### **Nombres réels et suites réelles.**

Construction de  $\mathbf{N}$ ,  $\mathbf{Z}$  et  $\mathbf{Q}$ . Présentation axiomatique de  $\mathbf{R}$ , bornes supérieure et inférieure. Valeurs approchées, nombres décimaux. Limite d'une suite réelle, théorèmes d'existence. Suites extraites. Extension aux suites à valeurs complexes. Séries numériques, séries à termes positifs, séries absolument convergentes, séries de références (séries géométriques, séries de Riemann).

##### **Suites et séries de fonctions.**

Convergence simple, convergence uniforme. Théorèmes de régularité. Convergence normale des séries de fonctions. Rayon de convergence. Les théorèmes de régularité de la somme sont admis. Développement en séries entières des fonctions usuelles.

##### **Analyse asymptotique.**

Relations de comparaisons des suites et des fonctions. Développements limités.

##### **Algèbre linéaire.**

Systèmes linéaires, algorithme du pivot de Gauss-Jordan. Espaces vectoriels de dimension finie, familles libres, familles génératrices, bases. Applications linéaires. Homothéties, projections et symétries. Rang d'une application linéaire. Représentations matricielles d'un endomorphisme. Réduction des endomorphismes et des matrices carrées : éléments propres, diagonalisation, trigonalisation. Polynômes d'endomorphismes, polynôme minimal. Le théorème de Cayley-Hamilton est admis.

##### **Matrices et déterminants.**

Calcul matriciel, matrices inversibles, transposition. Matrices et applications linéaires, changements de base. Équivalence, similitude. Déterminant d'une matrice carrée, d'un endomorphisme d'un espace vectoriel de dimension finie.

##### **Dénombrement.**

Cardinal d'un ensemble fini, listes, combinaisons, factorielles, formule du binôme.

##### **Arithmétique des entiers.**

Arithmétique des entiers : nombres premiers, PGCD, PPCM, algorithme d'Euclide. Sous-groupes de  $\mathbf{Z}$  Congruences. Anneaux  $\mathbf{Z}/n\mathbf{Z}$  : théorème des restes chinois, unités, petit théorème de Fermat.

##### **Polynômes.**

Arithmétique des polynômes à coefficients réels ou complexes. Racines. Décomposition dans  $\mathbf{R}[X]$  et  $\mathbf{C}[X]$ . Somme et produit des racines d'un polynôme.

##### **Groupes.**

Sous-groupes, morphismes de groupes. Groupes monogènes et groupes cycliques : groupes  $\mathbf{Z}/n\mathbf{Z}$ , groupe des racines  $n$  mes de l'unité; générateurs, indicatrice d'Euler. Théorème de structure des groupes monogènes et cycliques. Ordre d'un élément. Groupes symétriques. Exemples de groupes agissant sur un ensemble, exemples de groupes laissant invariante une partie du plan ou de l'espace.

**Produit scalaire et espaces euclidiens.** Produit scalaire sur un espace de dimension finie, norme associée, orthogonalité. Bases orthonormées. Projections orthogonales. Orientation. Groupes des isométries vectorielles d'un espace euclidien, des isométries affines d'un espace euclidien, des similitudes d'un espace euclidien. Isométries vectorielles d'un espace euclidien de dimension 2 ou 3. Isométries affines du plan euclidien.

**Probabilités.** Espaces probabilisés finis. Probabilités conditionnelles, conditionnement et indépendance. Variable aléatoires sur un univers fini : lois usuelles (lois uniformes, lois binomiales), variables aléatoires indépendantes, espérance, variance et écart-type. Variables aléatoires discrètes : espérance et variance, lois de Poisson, lois géométriques. Lois exponentielles, loi faible des grands nombres.

**Calcul différentiel.**

Fonctions de 2 ou 3 variables réelles. Dérivées partielles d'ordre 1. Fonctions de classe  $C_1$ .

Points critiques d'une fonction de  $\mathbf{R}_p$  dans  $\mathbf{R}$ . Dérivées partielles d'ordre supérieur. Le théorème de Schwarz est admis. Extrema d'une fonction de  $\mathbf{R}_p$  dans  $\mathbf{R}$ .

**Topologie d'un espace vectoriel normé de dimension finie.** Parties ouvertes, parties fermées. Adhérence, intérieur. Parties denses. Parties compactes, théorème de Bolzano-Weierstrass, théorème de Heine.

## Deuxième épreuve d'admissibilité

Le programme de cette épreuve est constitué des programmes de mathématiques du collège et des différentes séries du lycée général et technologique. Les notions traitées dans ces programmes doivent pouvoir être abordées avec un recul correspondant au niveau M1 du cycle master.

## Epreuves d'admission

### Épreuve de mise en situation professionnelle

#### Option mathématiques

L'épreuve prend appui sur les programmes de mathématiques du collège et des différentes séries du lycée général et technologique. Les notions traitées dans ces programmes doivent pouvoir être abordées avec un recul correspondant au niveau M1 du cycle master.

### Épreuve sur dossier

Le programme de cette épreuve est constitué des programmes de mathématiques du collège et du lycée général et technologique.

[http://www.devenirensignant.gouv.fr/cid98462/session-2017-creation-une-option-informatique-capes-externe-mathematiques.html#Programme du Capes externe de mathématiques de la session 2017](http://www.devenirensignant.gouv.fr/cid98462/session-2017-creation-une-option-informatique-capes-externe-mathematiques.html#Programme%20du%20Capes%20externe%20de%20mathematiques%20de%20la%20session%202017)

### Descriptif des épreuves du Capes externe et du Cafep-Capes Section sciences de la vie et de la Terre

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.

Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

#### Épreuves écrites d'admissibilité

Les sujets peuvent porter, au choix du jury :

- soit sur les sciences de la vie pour l'une des épreuves et sur les sciences de la Terre pour l'autre épreuve,
- soit associer ces deux champs pour l'une des épreuves et porter sur un seul de ces champs pour l'autre épreuve.

Le sujet de l'une des épreuves au moins comporte des documents scientifiques fournis aux candidats.

Le programme du concours est constitué des programmes de sciences de la vie et de la Terre du collège et du lycée (voie générale), du programme de biologie et de sciences de la Terre de la classe préparatoire scientifique BCPST (biologie, chimie, physique, sciences de la Terre) et des éléments de sciences du vivant des programmes de chimie, biochimie, sciences du vivant de la série STL (sciences et technologie de laboratoire) du lycée. Les notions traitées dans ces programmes doivent pouvoir être abordées au niveau M1 du cycle master.

#### Première épreuve d'admissibilité

- Durée : 4 heures
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en une composition. Elle repose sur la maîtrise des savoirs académiques et de leur utilisation dans une expression écrite structurée.

Le sujet présente un intitulé d'une à quelques lignes, accompagné ou non de documents. Le candidat répond sous la forme d'une dissertation construite et montre ainsi sa capacité à produire un texte scientifique de niveau adapté, rigoureux et de bonne qualité formelle.

#### Deuxième épreuve d'admissibilité

- Durée : 4 heures
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire.

Le dossier comporte, en proportions variables suivant les cas :

- des extraits de publications scientifiques,
- des textes historiques,
- des écrits abordant une question scientifique dans leur dimension sociétale,
- des extraits de grande presse,
- des analyses épistémologiques, pédagogiques ou didactiques,
- des extraits de manuels scolaires, des productions d'élèves et tout autre document jugé pertinent par les concepteurs du sujet.

La question posée indique avec précision le travail qui est attendu à partir de cet ensemble documentaire. L'objectif de ces deux épreuves est d'évaluer la capacité du candidat à mettre les savoirs en perspective et à manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs (par exemple approche historique et/ou épistémologique, une réflexion sur la signification éducative, culturelle et sociétale des savoirs, premiers éléments de réflexion didactique) ainsi que sa maîtrise de la langue française à l'écrit et sa capacité à utiliser les modes de communication propres à la discipline.

## Épreuves écrites d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

### Épreuve de mise en situation professionnelle

- Durée de la préparation : 4 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 40 minutes, entretien : 20 minutes)
- Coefficient 2

Le sujet comporte l'indication du niveau (collège ou lycée) auquel il doit être abordé. Il s'appuie sur un dossier constitué de documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, d'extraits de manuels, de productions d'élèves, proposant une étude de cas pédagogique et comporte obligatoirement un aspect pratique que le candidat devra préparer et présenter.

Le candidat est invité à s'exprimer comme il le ferait en classe et à mettre en œuvre une activité concrète comparable à celles réalisées en situation d'enseignement. Il peut s'agir, par exemple, d'une expérimentation, d'une observation microscopique, d'une analyse de carte, d'une analyse documentaire critique, etc.

L'exposé du candidat est suivi d'un entretien au cours duquel il pourra être amené à expliquer ses choix sur l'organisation de la séquence tant du point de vue didactique et pédagogique qu'éducatif (dont les activités à réaliser par les élèves), et du point de vue des connaissances proposées (y compris les aspects épistémologiques et historiques). L'entretien peut également aborder, en relation avec le sujet de la séquence, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation.

Pendant le temps de préparation, le candidat dispose d'un accès à une bibliothèque scientifique et pédagogique. Il dispose notamment des textes des programmes scolaires et, éventuellement, de documents officiels complémentaires comportant des suggestions pédagogiques.

Le candidat peut être assisté par un personnel technique.

### Épreuve d'analyse d'une situation professionnelle

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure
- Coefficient 2

L'entretien prend appui sur un dossier fourni par le jury. Le dossier peut contenir toutes formes de documents scientifiques et/ou didactiques utilisés dans l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre. Ce dossier est le support initial d'un dialogue avec le jury, après que le candidat a présenté son dossier pendant une durée de dix minutes maximum.

Cette épreuve est centrée sur un échange avec le jury. Le candidat présente rapidement son projet en cinq à dix minutes au maximum, puis la discussion s'engage. Le jury invite le candidat à justifier ses choix, le conduit à expliciter la place de son projet dans une perspective éducative globale (éducation à la santé, au développement durable, aux médias, notamment dans leur composante numérique, etc.).

L'entretien permet aussi d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98569/les-epreuves-du-capes-externe-et-du-cafep-capes-section-sciences-de-la-vie-et-de-la-terre.html>

### Programme de la session 2018

Le programme du concours inclut :

- les programmes de sciences de la vie et de la Terre du collège et du lycée (voie générale) ;
- le programme de biologie et de sciences de la Terre de la classe préparatoire scientifique BCPST (biologie, chimie, physique, sciences de la Terre) ;
- les éléments de sciences du vivant des programmes de chimie, biochimie, sciences du vivant du lycée en série sciences et technologies de laboratoire (STL).

Ces programmes sont ceux en vigueur l'année du concours.

Les notions traitées dans ces programmes doivent pouvoir être abordées au niveau M1 du cycle master

**L'ensemble des programmes de la session 2018 est consultable sur le site suivant :**

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98492/les-programmes-des-concours-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-2016.html>

## INFORMATIONS PRATIQUES RENTREE ET VIE A L'ISFEC IdF

### SECURITE SOCIALE

La sécurité sociale ne concerne que les étudiants de moins de 28 ans.

Vous pourrez choisir, à l'aide des brochures, entre le centre d'affiliation SMEREP ou LMDE. Il vous faudra ensuite compléter la fiche de renseignements et joindre votre règlement par chèque à l'ordre du CFP Sainte Geneviève.

#### La sécurité sociale pour les boursiers

Remplissez la fiche de renseignements et joignez la photocopie de la notification définitive de bourse. Vous n'avez pas de frais d'adhésion à régler.

### ABSENCES

En cas d'absence ou de retard, veuillez contacter le secrétariat :

Tel : 01 44 39 45 90 — Mel : [m.sagna@isfec-idf.net](mailto:m.sagna@isfec-idf.net)

### LOCAUX ET HORAIRES

L'ISFEC AFAREC IdF est ouvert de 8h30 à 18h00. Merci de libérer les salles à partir de 17h45.

Les jours de fermeture exceptionnelle et les horaires d'ouverture pendant les vacances scolaires vous seront communiqués ultérieurement.

#### Les casiers

Les casiers des formateurs se trouvent au secrétariat.

#### La cafétéria

Elle est ouverte de 8h30 à 17h45.

Des tables et chaises, quatre fours micro-ondes, un frigo et des distributeurs de boissons sont mis à disposition.

#### Le planning

Planning hebdomadaire et lieux de cours seront consultables dans la semaine qui précède.

Les salles des cours assurés à l'ISFEC AFAREC IdF sont affichées dans le hall d'entrée sur l'écran.

#### Le secrétariat

Situé dans le couloir du rez-de-chaussée, il est ouvert pendant l'heure du déjeuner et en fin de journée.

## LE CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'ISFEC IdF

Responsable : Thomas Zipper

Le CDI accueille tous les étudiants et professeurs stagiaires inscrits à l'ISFEC AFAREC IdF en **M1 ou M2 MEEF ou parcours adaptés** (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés) qui ont ainsi accès à des centaines de documents en lien avec l'enseignement.

Ces documents peuvent être consultés sur place ou empruntés (voir conditions d'emprunt).

Le CDI effectue une veille professionnelle et en restitue une compilation sous forme d'un bulletin de veille sur l'actualité de l'éducation.

Il peut également mettre à disposition des bibliographies spécifiques...

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	10h-12h30 et 13h15-18h
Mardi	<b>10h-18h sans interruption</b>
Mercredi, vendredi	10h-12h30 et 13h15-18h
Jeudi	10h-13h45

*Les jours de fermeture exceptionnelle et les horaires d'ouverture pendant les vacances scolaires vous seront communiqués par le flux dans «Centre de  documentation» de Googleclassroom.*

### TYPES DE DOCUMENTS DISPONIBLES

- manuels scolaires du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés,
- albums,
- documentaires,
- vidéos pédagogiques,
- ouvrages théoriques (sciences de l'éducation, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, didactique des disciplines scolaires...),
- ouvrages plus professionnels,
- périodiques : 24 abonnements (à caractère pédagogique, documentaire, recherche en pédagogie, presse spécialisée ou grand public) pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degrés.

### MODALITÉS DE PRÊT

- Les étudiants qui souhaitent emprunter des documents doivent remettre dès la rentrée un chèque de caution de **100 euros** (non encaissé).
- Les étudiants peuvent emprunter jusqu'à cinq documents pour une durée de 21 jours.
- En cas de restitution tardive, un mail de rappel sera envoyé. En cas de non-retour dans les délais accordés (une semaine), le chèque de caution sera encaissé.

### EN LIGNE

- Un bulletin de veille hebdomadaire sur l'actualité dans le monde de l'éducation sur [www.isfecafarec.net](http://www.isfecafarec.net)
- La Revue de presse mensuelle
- Des services tels que la création d'une bibliographie, mise à disposition via un panier...

<b>ISFEC AFAREC IdF</b>	39 rue Notre-Dame des Champs – 75006 Paris
<b>CARCADO SAISSEVAL</b>	121 boulevard Raspail – 75006 Paris ( 🚶 1 minute de l'ISFEC IdF)
<b>DIOCÈSE AUX ARMÉES</b>	18 rue Notre-Dame des Champs – 75006 Paris ( 🚶 3 minutes de l'ISFEC IdF)
<b>ICP</b>	21 rue d'Assas – 75006 Paris ( 🚶 5 minutes de l'ISFEC IdF)
<b>ISP</b>	3 rue de l'Abbaye – 75006 Paris ( 🚶 17 minutes de l'ISFEC IdF)

